

FONDATION  
POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE



OCTOBRE 2007

[www.fondapol.org](http://www.fondapol.org)

## DOCUMENT DE TRAVAIL

# La pauvreté laborieuse en France : une question politique centrale

**Stéphane LE LAY**

Sociologue, post-doctorant  
au laboratoire Genre, travail et mobilités (CNRS, Paris)



## LA PAUVRETÉ LABORIEUSE EN FRANCE : UNE QUESTION POLITIQUE CENTRALE

Stéphane LE LAY

Sociologue, post-doctorant  
au laboratoire Genre, travail et mobilités (CNRS, Paris)

Pendant que ces dernières années les discussions sur la « fin du travail » diminuaient en intensité, étaient réaffirmées, sur un plan aussi bien politique que sociologique, trois idées importantes (même si non exclusives) censées agir dans le sens d'une meilleure cohésion sociale :

- d'abord, la réinscription du travail comme porteur de sens et de dignité au cœur des valeurs individuelles<sup>1</sup>;

- ensuite, l'insistance sur les vertus de la mobilité (géographique ou professionnelle), comme gage d'ouverture au monde et d'évolution personnelle<sup>2</sup>;

- enfin, la nécessité de lutter contre les discriminations de tous ordres (souvent consécutive aux impulsions de l'Union européenne).

Pris dans leur généralité normative, ces trois points, qui ne se situent ni au même niveau d'analyse ni au sein des mêmes dynamiques pratiques, pourraient donner l'impression de former un socle consensuel du vivre ensemble démocratique. Pourtant, la situation socio-économique précarisée de plusieurs millions de personnes sur le territoire national vient directement interroger ces principes, aussi bien du point de vue des conditions objectives de leur réalisation que de celui du mode de leur prise en compte dans le champ politique. On a en effet vu, depuis une dizaine d'années, s'opérer un glissement dans les débats menés autour de la question de la pauvreté : principalement menée dans le cadre de la protection sociale (prise en charge des « nouveaux pauvres » durant les

années 1980, puis des « exclus » durant la décennie suivante), cette discussion a gagné le monde du travail, avec la réapparition d'une importante pauvreté laborieuse que l'édification de l'État social et la consolidation du salariat avaient permis de faire refluer.

Si l'analyse sociologique et économique du phénomène a permis de s'interroger sur cette question, force est de constater que ce ne fut pas le cas pour le champ politique<sup>3</sup>. Depuis 1995 et l'abandon du thème de la fracture sociale par la droite, la question des travailleurs pauvres n'a en effet guère mobilisé l'attention des responsables des partis parlementaires<sup>4</sup>, en dépit de son installation massive dans la société salariale, justement à partir de cette période. Certes, la mise en place des mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité réduite et celle de la prime pour l'emploi, à partir du gouvernement Jospin, furent justifiées en partie par une volonté de lutter contre un phénomène de paupérisation. Toutefois, à l'époque, le problème était largement appréhendé au travers du prisme négatif de la « désincitation », et non comme une question sociale remettant en cause un nombre important de paramètres sociétaux.

1. L'élection présidentielle de 2007 en aura été, à cet égard, une illustration particulièrement frappante. Sur la question de l'ethos du travail dans le discours politique, voir, par exemple, Bec (2007, p. 164 *sqq.*).

2. Parmi l'importante littérature consacrée à cette question, on pourra se reporter à Boltanski et Chiapello (1999) pour un exemple de posture sociologique. Pour ce qui relève davantage d'une conception politique, on pourra prendre connaissance du rapport des économistes Cahuc et Kramarz (2004).

3. Étonnamment, il existe peu de travaux ayant systématiquement analysé la manière dont les partis politiques traitent, pour la période contemporaine, des questions qui nous intéressent (Wallez et Vaubourgeix, 2001).

4. Ce qui contraste, par exemple, avec le cas du revenu minimum d'insertion. Pour une analyse des discours parlementaires au moment des discussions, en 1988, voir Le Lay (2004, chap. II). La situation est différente pour des formations comme la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et Lutte ouvrière (LO), qui mettent de manière générale au centre de leurs préoccupations la situation des salariés et des retraités précarisés. Toutefois, le retrait institutionnel et médiatique (voulu ou subi), s'il freine d'une part la publicisation de ces thèmes auprès de l'opinion publique, interdit d'autre part à ces mouvements de peser fortement sur les décisions gouvernementales en matière de lutte contre la précarisation et les inégalités salariales.

Il faudra attendre la campagne électorale présidentielle de 2007 pour que le sujet soit abordé explicitement. Il existe dès lors un consensus relatif au constat de l'existence de travailleurs pauvres (dont le nombre est évalué à près de un million et demi par le système statistique français), et aux catégories de populations que cela concerne (on peut faire l'hypothèse, vraie pour certaines formations politiques, que les travaux de l'INSEE ont contribué à cette visibilité) : salariées isolées (généralement avec enfants), couples mono-actifs avec enfants (l'homme travaillant), travailleurs indépendants. Certes, Martin Hirsch, alors président d'Emmaüs France, a interpellé Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy durant la campagne présidentielle, considérant que les deux candidats ne faisaient pas suffisamment cas de cette question. Pour autant, le thème est bien présent dans les différents programmes – y compris sous la forme de l'expression elle-même –, ainsi que dans un certain nombre de discours, débats et déclarations, médiatisés ou non<sup>5</sup> :

« Notamment en réponse à l'apparition croissante de travailleurs pauvres en France, je propose de porter le SMIC à 1500 euros tout de suite, pour 35 heures. Et j'exige la tenue d'un "Grenelle des salaires" qui permette à tous les travailleurs de vivre dignement de leur travail<sup>6</sup>. »

« Pour lutter contre une forme particulièrement insupportable de précarité, celle des travailleurs pauvres, qui touche 1,2 million de personnes dont 80% de femmes, nous proposons d'introduire un système où le coût du travail des premières heures travaillées est majoré d'une prime salariale, pour tout contrat inférieur ou égal à un mi-temps. [...] Nous proposons donc un dispositif permettant aux travailleurs pauvres de travailler plus et de gagner plus, tout en aidant les autres à travailler moins *via* l'extension de la RTT dans les PME<sup>7</sup>. »

« Il y a une fierté dans ce qui a été réalisé, dans ce qui a été dit, dans ce qui a été porté au cours de cette campagne [...]. Les valeurs fondamentales étaient là, les problèmes étaient bien identifiés, la question de la vie chère et des bas salaires, la question du chômage et des délocalisations, notamment le chômage des jeunes, la question de la précarité

qui était au centre de notre campagne [...]. La question du refus de l'assistanat pour les tout petits salariés, pour les travailleurs pauvres<sup>8</sup>. »

« Nous avons à reconstruire, depuis les fondations, notre démocratie. Le tissu social est déchiré. Partout on croise de lourdes misères, personnes âgées aux ressources très faibles, travailleurs pauvres, difficultés de logement, partout la couleur de la peau, la consonance du nom, la religion dressent les Français les uns contre les autres, partout le quartier où l'on vit, l'adresse postale, forment ghetto<sup>9</sup>. »

« S'il manque à la France un point de croissance, c'est parce globalement, et quels que soient les efforts de nos compatriotes, la France ne travaille pas assez. C'est une vérité. S'il manque à la France un point de croissance, c'est parce qu'on a dévalorisé le travail. C'est parce qu'on fait tout pour décourager les Français de travailler. C'est parce que le chômage de masse, l'insécurité dans l'emploi, la stagnation du pouvoir d'achat des salaires, la dégradation des conditions de travail ont abîmé le travail. Alors comment croire au travail quand il y a des travailleurs pauvres? Comment croire au travail quand de plus en plus de travailleurs n'arrivent plus à faire vivre leur famille en travaillant? Comment croire au travail quand le travail ne garantit même plus l'intégration sociale<sup>10</sup>? »

« À la désintégration sociale par le chômage, il faut ajouter la désintégration sociale par la pauvreté ou par la précarité. Il faut savoir en effet que 7 millions de personnes vivent avec moins de 700 euros par mois, et qu'il y a 12 millions [*sic*] de travailleurs pauvres, 1,2 million de éremistes, 4,8 millions de titulaires de la CMU. Le nombre de pauvres est en constante progression, avec cette nouveauté que le chômage n'est plus la seule source de pauvreté. On peut aussi travailler, à temps partiel subi, dans des emplois précaires et être pauvre<sup>11</sup>. »

Une exploration à partir du moteur de recherche Google (effectuée en juillet 2007) fournit par ailleurs une indication intéressante : le croisement

5. Nous n'avons pas repris de citations de la LCR *in extenso*, mais pour en prendre connaissance on pourra se reporter aux argumentaires de campagne consacrés aux femmes ([http://besancenot2007.org/IMG/pdf/Depliant\\_femmes.pdf](http://besancenot2007.org/IMG/pdf/Depliant_femmes.pdf)) et aux discriminations ethniques ([http://besancenot2007.org/IMG/pdf/depliant\\_antidiscriminations.pdf](http://besancenot2007.org/IMG/pdf/depliant_antidiscriminations.pdf)).

6. « Marie-George Buffet à Eurocopter », [http://www.rezoci-toyen.org/article.php3?id\\_article=3026](http://www.rezoci-toyen.org/article.php3?id_article=3026).

7. Dominique Voynet, <http://blog.voynet2007.fr/index.php?2007/01/07/99-creer-des-emplois-grace-a-la-conversion-ecologique-de-l-economie>.

8. « Conseil national du 12 mai 2007 : intervention de Ségolène Royal », <http://discours.parti-socialiste.fr/2007/05/12/conseil-national-du-12-mai-2007-intervention-de-segolene-royal/>.

9. « Verbatim : la déclaration de François Bayrou, 25 avril 2007 », [http://www.lefigaro.fr/election-presidentielle-2007/20070425.WWW00000387\\_verbatim\\_la\\_declaration\\_de\\_francois\\_bayrou.html](http://www.lefigaro.fr/election-presidentielle-2007/20070425.WWW00000387_verbatim_la_declaration_de_francois_bayrou.html).

10. « Allocution de Nicolas Sarkozy, président de la République, devant les parlementaires de la majorité », [http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juin/allocution\\_du\\_president\\_de\\_la\\_republique\\_devant\\_les\\_parlementaires\\_de\\_la\\_majorite.78912.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juin/allocution_du_president_de_la_republique_devant_les_parlementaires_de_la_majorite.78912.html).

11. Jean-Marie Le Pen, « Conférence de presse d'Hénin-Beaumont », <http://www.lepen2007.fr/blog/index.php?2007/04/17/275-jean-marie-le-pen-dans-le-pas-de-calais>.

des expressions « travailleurs pauvres », « partis politiques » et « France » donne un résultat de 1140000 pages. Si toutes ne renvoient pas à des documents croisant les trois thèmes, bon nombre d'entre elles le font, et il apparaît que les sections locales du Parti communiste français (PCF) et du Parti socialiste (PS) ainsi que des collectifs citoyens (notamment proches de la LCR) se sont emparés de la question de la pauvreté laborieuse, pour alerter l'opinion publique et les représentants des organisations politiques. En ce qui concerne le Mouvement démocrate (MoDem) et l'Union pour un mouvement populaire (UMP), les locutions apparaissent davantage à travers les figures nationales des deux mouvements (Sarkozy, Bayrou, Bachelot) : la relative absence des militants dans ce débat peut signifier qu'ils n'ont rien à dire sur ces sujets, ou qu'ils estiment que leurs responsables le font suffisamment bien pour ne pas avoir à y revenir.

Posé ce constat de consensus, sur lequel nous allons revenir dans ce document de travail – en interrogeant notamment son mode de production scientifique –, il faut souligner que les divergences apparaissent lorsqu'on aborde les explications et les remèdes de cette situation. Nous verrons que ces divergences s'expliquent largement par un certain nombre de présupposés que la technique statistique ne peut pas éviter, et que seule la confrontation des différentes approches permet de mesurer. Mais, avant cela, arrêtons-nous rapidement sur la genèse de cette notion.

## I – BREF REGARD HISTORIQUE SUR LA PAUVRETÉ LABORIEUSE

Avant toute chose, il est nécessaire de rappeler que le retour d'une pauvreté laborieuse au sein de discussions scientifiques intervient dans une configuration particulière : celle d'une remise en question des fondements économiques et politiques de l'État social tels qu'ils furent mis en œuvre à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette sortie progressive du compromis keynésio-fordiste s'accompagne de processus de précarisation sociale complexes (Appay et Thébaud-Mony, 1997), dont la paupérisation du travail ne constitue qu'une partie.

Parler de pauvreté au travail n'est ni original ni simple. On pourrait même avancer que ce sujet constitue un caractère particulièrement saillant du système capitaliste, en même temps qu'un des points d'achoppement du système démocratique moderne. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à se souvenir des pages que consacraient, dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, des auteurs aussi différents

que Buret (1979), Villermé (1979) ou Marx (1972) à la prolétarianisation dans l'industrie en France et en Angleterre. Toutefois, il n'est pas ici question de retracer la genèse sur le long terme des manières de définir et de répondre économiquement, politiquement et socialement à la question de la pauvreté des classes laborieuses. D'autres auteurs s'y sont employés, chacun à sa manière, chacun dans son champ disciplinaire (Hatzfeld, 1971 ; Foucault, 1975 ; Ewald, 1986 ; Castel, 1995 ; Bec, 1998).

De façon plus réaliste, nous chercherons dans ce document de travail à rendre compte du regain d'intérêt concernant les *working poor*, travailleurs pauvres ou salariés pauvres – selon les diverses appellations –, attention croissante que l'on a pu observer notamment en France au cours de ces deux dernières décennies. En limitant ainsi historiquement et géographiquement notre propos à une catégorie d'analyse spécifique, il se peut que nous donnions l'impression de particulariser à l'extrême notre approche et que nous participions de fait aux processus d'atomisation socialisée que nous avons explorés par ailleurs (Le Lay, 2004). En fait, la complexité des questions soulevées est telle qu'il est préférable de poser comme postulat de départ une telle limitation, sans s'interdire de mobiliser par la suite des données « externes », lorsque leur pertinence permet de clarifier un point de discussion précis<sup>12</sup>. Par ailleurs, le fait de prendre pour objet d'étude une catégorie d'individus en voie d'objectivation (si ce n'est scientifique, à tout le moins administrative et politique) ne doit pas conduire à naturaliser les positions sociales ici analysées en des données individuelles *sui generis*, mais doit aider à garder à l'esprit leur inscription au sein de *processus sociaux* variés et interdépendants.

La complexité inhérente à un tel débat se donne à voir dans les dimensions techniques, politiques et sociales qui s'interpénètrent pour former la question de la pauvreté laborieuse<sup>13</sup> : distribution du travail et de l'emploi (temps de travail, formes d'emploi, etc.), répartition de la richesse créée (à travers le salaire minimum, par exemple), législation sociale relative aux minima sociaux, conventions scientifiques (détermination des seuils de

12. L'État français appartenant à l'Union européenne, et à des institutions internationales du type OCDE, de telles « digressions » comparatives interviendront rapidement dans nos propos.

13. Premier exemple de cette interpénétration : « La question de savoir si le lien entre emploi et pauvreté doit être examiné du point de vue des personnes ou du point de vue des ménages n'est pas une simple question de définition [...], elle détermine l'orientation des politiques. Les deux approches ont en fait leurs avantages ; elles sont complémentaires et non exclusives » (Bardone et Guio, 2005, p. 1).

pauvreté, etc.), pré-supposés politiques et moraux concernant les causes de la pauvreté et les solutions à apporter... Ces quelques thèmes renseignent sur le caractère foisonnant, car situés à la confluence de disciplines variées, de discussions dont nous tenterons, autant que faire se peut, d'organiser la cohérence tout au long de nos développements.

### De la pauvreté résiduelle aux *working poor* : le retour du refoulé ?

Les discussions relatives à la pauvreté, notamment laborieuse, n'ont jamais cessé, y compris durant les Trente Glorieuses, où beaucoup misaient sur le développement économique pour assurer le progrès et le bien-être socio-économiques de la population française. Tout au plus ces discussions ont-elles varié dans leur forme (voir les débats passionnés relatifs à la Sécurité sociale au sortir de la Seconde Guerre mondiale<sup>14</sup>) ou dans leur intensité. Deux ouvrages parus en 1965 offrent une bonne illustration des débats de l'époque : *L'Exclusion sociale*, de Jules Klanfer, et *La Condition sous-prolétarienne*, de Jean Labbens.

Alors que se consolidait un État social destiné à lutter contre l'insécurité sociale caractéristique de l'exploitation des classes populaires, les deux auteurs entreprenaient une analyse de type ethnographique cherchant à déterminer les caractéristiques psychosociales des individus pauvres qui demeuraient, dans la plupart des cas, à l'écart de ces protections. Leur manière de procéder par une sorte de comptabilisation des « écarts à la moyenne » rappelait, sans toutefois s'y rattacher, les approches philanthropiques du XIX<sup>e</sup> siècle : les deux auteurs établissaient en effet une liste de manques (culturels, professionnels, financiers...) *comparativement* au reste de la société, celle à la marge de laquelle ces « exclus » subsistaient tant bien que mal<sup>15</sup>.

Les deux chercheurs insistaient sur le caractère reproductif des situations de misère, reproduction vécue comme une *malédiction familiale*. Si l'on peut ainsi dire que Klanfer et Labbens abordaient la

pauvreté suivant une démarche dynamique (l'histoire familiale prise dans la dynamique des inégalités sociales de la « société d'abondance »), leur manière de procéder s'inspirait avant tout d'une approche fonctionnaliste (avec pour Labbens un vocabulaire marxisant) : la société, par ses dysfonctionnements, enfermerait les pauvres, c'est-à-dire des personnes inadaptées aux conditions modernes de vie et de production et obligées de vivre selon des normes et des valeurs propres qui redoubleraient leur marginalisation vis-à-vis des citoyens intégrés, dans une situation et une dynamique marquées par les manques de toutes sortes<sup>16</sup>.

Bien qu'opposant ainsi les sous-prolétaires aux salariés intégrés (qu'ils soient ou non prolétaires), les deux auteurs se gardaient de réactiver la dichotomie classique apte-inapte au travail<sup>17</sup>. Car les individus dont ils nous décrivaient le quotidien étaient certes « connus » par les services sociaux de l'assistance, mais uniquement selon des modalités ponctuelles et facultatives sommées de répondre au mieux à une situation problématique temporaire. Ils apparaissaient donc à l'intersection des deux principes essentiels de la protection sociale française : l'assistance (aide sociale depuis 1953) et l'assurance, protégeant les salariés contre les différents aléas *provisaires* possibles (maladie, chômage...) suivant les principes reconnus par la Constitution de 1946.

Notre apparente digression prend ici tout son sens : les populations avec lesquelles Klanfer et Labbens ont travaillé occupaient un interstice social mal connu à l'époque, et généralement perçu comme une incongruité historique destinée à disparaître avec les « progrès » de la société salariale. D'un point de vue empirique, les deux auteurs ont donc contribué à pointer la limite du clivage apte-inapte au travail et par là même de la stricte concordance entre pauvreté et assistance<sup>18</sup>, dont la tradition sociologique classique avait fait un paradigme depuis les travaux de Georg Simmel (1998), et que Serge Paugam a systématisé depuis (1993).

Mais, d'un point de vue théorique, ils ont également relancé les réflexions sur une conception relative de la pauvreté (déjà exprimée en son temps par Simmel). Ainsi, dans un ouvrage ultérieur,

14. Initialement, le projet d'organisation d'un système de Sécurité sociale comportait un volet politique qui visait à la suppression des distinctions de classes et des inégalités sociales, et un volet économique qui cherchait à sécuriser les revenus des travailleurs pour lutter contre la misère, que les classes populaires ont toujours dû affronter dans les périodes historiques moins favorables. Ses promoteurs souhaitaient organiser un système unifié et généralisé (risques et populations), en rupture avec la situation d'avant-guerre. Sur l'élaboration du projet généralisé et unifié de Sécurité sociale, et sur l'échec de sa mise en place, on pourra se reporter à Barjot (1988, p. 9-101).

15. Voir par exemple les longs passages que le sociologue des religions consacrait aux modes « atypiques » d'unions observés dans le bidonville de Noisy-le-Grand, « unions hors la loi » de « deux misères » (Labbens, 1965).

16. « L'ensemble des institutions sociales qui fonctionnent de façon très satisfaisante pour la grande majorité des citoyens intégrés [...] a pour effet d'enfermer de façon plus irrémédiable encore le pauvre dans son univers glacial. » (Klanfer, 1965, p. 50)

17. Sur les origines de la gestion institutionnelle de cette césure, opérée au XIV<sup>e</sup> siècle, on pourra lire, par exemple, Castel (1991). Pour sa réaffirmation, à l'aune des principes démocratiques, voir Procacci (1996).

18. Labbens parle ainsi de surnuméraires, trente ans avant Castel, indiquant par là une certaine porosité entre assistance et salariat déstabilisé.

Labbens établira-t-il un lien explicite entre inégalités sociales et pauvreté (1969, p. 253 *sqq.*) : pour lui, cette dernière ne peut être que relative, existant quelle que soit la richesse d'une nation, laquelle est toujours répartie de façon inégalitaire. Selon cet auteur, la pauvreté constituerait la marque d'un moindre contrôle des différents capitaux et souvent l'absence d'aptitudes jugées utiles à la promotion sociale (inégalités scolaires mais aussi primo-éducation des pauvres inadaptée au monde moderne). En outre, elle concernerait avant tout des ouvriers et des employés, pas nécessairement au chômage, mais souvent en situation d'emploi intermittent.

On le voit, la critique s'est faite plus radicale dans une période où les débats concernant la mesure de la pauvreté s'organisaient uniquement autour d'un seuil absolu (sorte de taux « naturel », incompressible mais « heureusement » résiduel), défini à partir d'un certain nombre de besoins insatisfaits (Thomas, 1997). Cet « absolu » clivait par ailleurs la définition du « champ de la pauvreté » entre les tenants de l'idée d'une pauvreté résiduelle et les penseurs marxistes. Ceux-ci insistaient, dans un contexte de rapports de force favorable aux travailleurs et à leurs organisations syndicales, sur la nécessaire amélioration des salaires et des conditions de vie des prolétaires, tout en dénonçant l'organisation capitaliste des rapports sociaux (principalement des rapports de production). Mais la « masse informelle » des miséreux sous-prolétaires (le *Lumpenproletariat*), dans l'optique de Marx tout au moins, affaiblissait la société par le bas, comme la bourgeoisie le faisait par le haut, et ne trouvait pas de place dans la division classiste de la société capitaliste, elle était *hors de ses marges* (Guillou et Moreau de Bellaing, 1999, p. 216-217).

Le caractère relatif de la pauvreté finit toutefois de s'imposer en France quand il fut admis que les « poches » de pauvreté auraient vocation à demeurer en l'état, notamment à partir du moment où le dogme de la croissance fut une première fois bousculé, avec les chocs économiques internationaux que constituaient la fin des accords de Bretton-Woods et la crise pétrolière de 1974. Dorénavant, « la définition adoptée par la CEE en 1976 entérine définitivement ce changement de problématique de la pauvreté absolue à la pauvreté relative. "Sont considérés comme pauvres les individus et les familles dont les ressources sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie, des habitudes et activités normaux de l'État dans lequel ils vivent." Cette définition officialise l'existence de l'exclusion comme conséquence du phénomène de la pauvreté et base d'une nouvelle typologie » (Thomas, 1997, p. 26, souligné par l'auteur).

Tout au long des années 1980, s'est imposée progressivement l'idée d'une « exclusion » sociale, à mesure qu'opérait le double mouvement de perte de vigueur des analyses critiques de type marxiste, et d'imposition, dans le « champ de la pauvreté », d'une logique de plus en plus gestionnaire et atomisante de la pauvreté (notamment dans la lignée des travaux de Péquinot et Oheix) : là où l'on pouvait, quelques années auparavant, espérer éradiquer les situations de pauvreté grâce au progrès économique, ne demeura qu'un sentiment d'abandon et de désarroi face aux flux. La persistance de la crise finit par entériner une vision politique et technocratique de gestion des populations pauvres, perçues à travers un *état catégoriel administratif* organisé avant tout selon une approche monétaire de la question : définition d'un droit (niveau de prestation) et des ayants droit à partir de critères de ressources<sup>19</sup>.

Constatant un creusement des inégalités sociales de tous types (Bihr et Pfefferkorn, 1999) et une dégradation importante des conditions de vie et de travail d'individus jusque-là épargnés par la pauvreté « traditionnellement » connue des services sociaux, certains sociologues choisirent d'orienter leurs travaux dans une direction éminemment dichotomique. Ainsi, étudiant la genèse de la prénotion d'exclusion, Cédric Frétygné (1999) fait d'Alain Touraine son premier théoricien français. Cherchant à contourner le problème de la mesure du seuil de pauvreté, le sociologue, par la reprise de certaines analyses déjà développées par André Gorz (dualisation de la main-d'œuvre qualifiée occupée-non qualifiée en chômage intermittent), oppose en effet à l'organisation pyramidale classiste (et aux inégalités sociales qu'elle perpétuait) une dualisation horizontale de la société, dans laquelle s'opposent les *in* et les *out*. De fait, « il ne s'agit plus des oubliés de la croissance, comme au début des années 1970, mais de tous ceux qui ne peuvent s'adapter aux mutations économiques et sociologiques et se situent de ce fait en dehors de l'appareil de production » (Join-Lambert, 1997, p. 603).

Ainsi, nous serions passés d'une configuration (au sens éliasien) où l'État et les différents agents collectifs étaient capables de réduire la pauvreté par le progrès économique et social (en dépit de l'incapacité supposée des pauvres) à une situation au sein de laquelle les individus seraient incapables de s'adapter à une configuration *inéluçtablement* productrice d'« exclusion ». La persistance d'un

19. C'est ce qui explique l'importance politique que revêt le calcul de seuils de pauvreté. Voir *infra*.

chômage de longue durée ne fut pas pour rien dans ce retournement paradigmatique<sup>20</sup>.

Si la notion d'exclusion a connu un succès important aussi bien du point de vue politique (et administratif) que médiatique<sup>21</sup>, en revanche son inscription dans le champ scientifique fut marquée par de nombreux débats critiques, qui soulignèrent son caractère impropre à rendre compte des dynamiques de transformation de la société salariale<sup>22</sup>. Il faudra cependant attendre que l'hégémonie lexicale de cette catégorie d'analyse s'estompe pour que paraissent en France les premières études consacrées aux travailleurs pauvres.

### L'ancrage progressif d'une catégorie sociale spécifique

Comment une catégorie d'analyse et d'action (la prise en compte d'une pauvreté laborieuse a notamment conduit à l'instauration de mécanismes financiers qui avaient vocation à en limiter les effets) en arrive-t-elle à émerger dans la sphère publique? L'épuisement d'une catégorie concurrente, s'il peut être une condition nécessaire, n'en fournit pas pour autant une explication suffisante. Pour que ce travail d'ancrage pratique et symbolique opère, il faut qu'un ensemble de faisceaux interdépendants convergent avec une force suffisante pour imposer parmi les protagonistes (experts, politiques, scientifiques, médiatiques) une légitimité nécessaire à la discussion publique, y compris si cette dernière relève de la confrontation : « Il semble que cette figure du travailleur pauvre ait supplanté le chômeur dans l'imaginaire social. Il a ravi la vedette à ce dernier parmi les victimes de la "crise". Il arrive même que leur histoire fournisse la matière de reportages ou de fictions télévisuelles. Mais si leur situation suscite émoi et indignation, les analyses du phénomène sont plus rares. C'est que, d'apparition relativement récente, la notion de "travailleurs pauvres" ne reçoit pas d'acception univoque. Elle reste même largement controversée. C'est le cas parmi les économistes et les statisticiens chez lesquels la définition de la catégorie continue à susciter des débats dont les enjeux dépassent la stricte question scientifique. Le dénombrement des travailleurs pauvres en dépend directement. » (Concialdi, Lochar, Meilland et Viprey, 2004, p. 2)

Un lent travail d'objectivation se révèle donc nécessaire pour passer de la perception émo-

tion empirico-théorique, dont la construction progressive engage nécessairement une dimension normative selon la façon de définir ce qui relève de la pauvreté, d'une part, et du travail, d'autre part.

### Éléments récents de discussion

Si l'on peut s'accorder avec Jean-Michel Hourriez (2000) lorsqu'il avance que la question des *working poor* telle qu'elle est discutée actuellement s'est cristallisée dans le champ académique des économistes américains à la fin des années 1980, on doit toutefois nuancer son propos. Comme ce fut le cas pour la France, l'attention apportée outre-Atlantique à l'analyse de la pauvreté – aussi bien de ses causes que de ses conséquences – fut particulièrement marquée durant les années 1960; dès le début de cette décennie, le pouvoir fédéral américain ouvrit un certain nombre de droits sociaux à des catégories jusque-là exclues, dont les travailleurs sans emploi. Si les effets de cette *Unconditional War on Poverty* déclarée par l'administration Johnson furent pour le moins contrastés, il n'en demeure pas moins que certaines des réformes consacraient la reconnaissance d'une pauvreté laborieuse sur laquelle le législateur devait se pencher, quitte à désenchanter quelque peu l'image flatteuse d'une Amérique prospère, particulièrement répandue à cette époque (Castel, 1978).

Au début des années 1980, un pas supplémentaire dans la connaissance de ce phénomène fut franchi lorsque les chercheurs du Bureau of Labor Statistics (BLS) commencèrent à analyser systématiquement les liens entretenus entre travail et situation économique des familles – y compris celles qui étaient potentiellement touchées par la pauvreté. C'est à partir de ces études annuelles que Bruce W. Klein et Philip L. Rows (1989) développèrent une méthodologie qui servira longtemps de référence dans les analyses consacrées aux *working poor* : elle consiste à établir les liens interdépendants entre le comportement et la situation individuels du travailleur sur le marché du travail, d'une part, et la situation collective que représente un ménage (le plus souvent familial), d'autre part. Pour cela, les deux économistes définirent un ensemble de conventions, toujours en vigueur dans les études statistiques du BLS : le travailleur pauvre est un individu qui a passé au moins vingt-sept semaines d'une année à occuper un emploi ou à en rechercher un, et qui appartient à une famille vivant sous le seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté moyen est officiellement défini par l'administration fédérale en fonction des dépenses de consommation courantes : par exemple, en 2004, ce seuil se situait à

20. Pour une synthèse récente des étapes successives de ce changement, voir Bec (2007, p. 89-147).

21. Voir Wallez et Vaubourgeix (2001), ainsi que Lochar (2001).

22. Sur ce point, voir Castel (1995) et Paugam (1996).



19307 dollars pour une famille de quatre personnes, soit deux adultes et deux enfants (BLS, 2006). On se trouve donc ici face à une approche « absolue<sup>23</sup> » dans la définition de la pauvreté.

Si ces conventions engagent un certain nombre de présupposés, sur lesquels nous reviendrons lorsque nous détaillerons le cas français, leur usage suivi sur un temps long permet d'examiner l'évolution de la pauvreté laborieuse. Et, de fait, les statistiques n'ont pas montré de variations numériques importantes entre les années 1980 et le début des années 2000 (le taux de pauvreté laborieuse demeurant aux alentours de 6%). En dépit de ce taux largement inférieur au taux moyen général de pauvreté (entre 12% et 15% selon les années), la question de la pauvreté laborieuse suscite de nombreuses interrogations, « sans doute parce que son existence montre qu'un individu qui a la volonté de travailler n'est plus assuré de pouvoir subvenir à ses besoins dans un contexte de hausse des inégalités salariales, et que le travail n'est plus assez attractif par rapport à l'inactivité. D'où la mise en place dans les années 1980 puis l'extension au début des années 1990 de l'EITC, crédit d'impôt destiné aux travailleurs pauvres. D'où aussi les récentes hausses du salaire minimum fédéral, porté de 4,25 dollars en 1995 à 5,15 dollars en 1997 » (Hourriez, 2000, p. 1).

Pour la France, il faudra attendre la fin des années 1990 pour que la pauvreté des travailleurs attire l'attention des chercheurs, jusque-là davantage focalisés sur la pauvreté des chômeurs. Un processus parallèle se déroula dans les pays européens entre 1994 et 2002, dans le cadre d'un projet conduit par Eurostat, dont le but affiché était d'améliorer la connaissance des phénomènes de pauvreté dans l'Union européenne<sup>24</sup>. Il convient donc maintenant de nous arrêter précisément sur les discussions méthodologiques ayant conduit à l'adoption des conventions permettant de recenser les travailleurs pauvres.

### *Précisions méthodologiques*

Tous les chercheurs qui travaillent sur la question de la pauvreté, laborieuse ou non, savent que sa mesure soulève de nombreuses difficultés conceptuelles et techniques, dont aucune solution ne permettrait de s'abstraire définitivement. Pour cette raison, il existe plusieurs définitions, selon les pays ou selon les courants théoriques, qui reposent toutes sur des conventions largement contingentes. En

dépit de ces limites théoriques évidentes (qui ont nécessairement un impact sur la manière dont la réalité empirique est rendue), un certain nombre d'institutions françaises et européennes ont stabilisé des approches et publient régulièrement des études sur le sujet. C'est ainsi que, en 2001, le Conseil européen de Laeken a officiellement adopté une définition précise du taux de risque de pauvreté (parmi une batterie de vingt et un indicateurs d'exclusion sociale et de pauvreté)<sup>25</sup>. Ce taux est mesuré « comme étant la part des personnes disposant d'un revenu équivalent disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60% du revenu équivalent disponible médian du pays de résidence. Le revenu équivalent est défini comme le revenu total du ménage divisé par sa "taille équivalente" – afin de prendre en compte la taille et la composition du ménage – et est attribué à chaque membre du ménage (le revenu total du ménage est divisé par sa taille équivalente en utilisant ce qu'on appelle l'échelle d'équivalence "OCDE modifiée". Cette échelle donne un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus, et de 0,3 à chaque enfant » (Bardone et Guio, 2005, p. 11).

On perçoit bien, à la lecture de ce qui précède, que la définition donnée par l'Union européenne engage un certain nombre de choix techniques que l'on ne peut laisser dans l'implicite. Sans prétendre apporter dans les développements suivants une quelconque nouveauté au débat, déjà largement balisé par les économistes et les statisticiens<sup>26</sup>, il est indispensable de rappeler les principaux points de discussion relatifs au calcul de la pauvreté, sous peine de ne pas saisir les implications politiques de certains de ces choix sur la manière d'aborder la pauvreté laborieuse.

Nous avons déjà fait allusion à la posture américaine, qui privilégie une approche « absolue »,

25. Pour plus de détails, voir la courte synthèse réalisée par Aude Lapinte (Verger, 2005, p. 12). Depuis, ces indicateurs ont subi des modifications substantielles. En effet, le Comité de la protection sociale a retenu le 22 mai 2006 une liste de treize indicateurs destinés au suivi des trois grands objectifs transversaux adoptés par le Conseil européen du printemps 2006, parmi lesquels la promotion de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, et l'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi. Parmi ces treize indicateurs, trois concernent directement la question des taux de pauvreté (dont un sur la pauvreté laborieuse). Pour une présentation détaillée, on pourra se reporter à Caussat et Lelièvre (2007).

26. Nous renvoyons le lecteur intéressé par cette dimension du problème aux travaux de Fleurbaey, Herpin, Martínez et Verger (1997); Hourriez et Legris (1997); Glaude (1998); Concialdi (2000). Pour les développements qui vont suivre, nous sommes largement redevable du travail de Daniel Verger (2005), qui mène une discussion précise à l'aune d'une comparaison européenne. Comme souvent, cette approche comparative permet de mieux saisir ce qu'ont de conventionnel les choix méthodologiques et conceptuels.

23. Comme le souligne, non sans provocation, Verger (2005, p. 14), le fait que l'« absolu » en question soit historiquement et géographiquement daté le classe d'emblée dans un « absolu relatif ».

24. Pour les premiers résultats de ces enquêtes, se reporter au numéro spécial d'*Économie et statistique* (2005).

renvoyant à une norme de consommation établissant les besoins fondamentaux à un moment donné de l'histoire du pays. Pour limiter un tant soit peu les biais normatifs importants véhiculés par cette définition (ethnocentrismes de classe notamment), la plupart des pays d'Europe occidentale retiennent une approche relative : « La pauvreté est envisagée comme une forme d'inégalité : sont pauvres les personnes ou les familles dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la majorité de la population, qui ont un niveau de vie inférieur à un certain seuil, à un certain pourcentage du niveau de vie réputé normal. Fuyant le normatif, [les pays européens] rencontrent toutefois l'arbitraire, car, à toutes les étapes de la construction de la mesure, des choix s'imposent et qui ne sont ni dérivés d'une théorie bien définie ni induits de l'observation des données » (Verger, 2005, p. 15).

Ainsi, la plupart des travaux français actuels privilégient la convention définie par l'INSEE, qui veut que le seuil de pauvreté monétaire renvoie à la demi-médiane du revenu annuel<sup>27</sup> disponible par unité de consommation (échelle d'équivalence « OCDE modifiée »); le choix du seuil de 50 % n'est pas sans conséquence sur la variation numérique des travailleurs pauvres, quand on le compare au seuil européen (tableau 1, annexe I).

Dans le cadre des travaux relatifs à la pauvreté laborieuse, le choix de retenir le revenu monétaire comme indicateur de mesure<sup>28</sup> conduit par ailleurs à écarter certaines ressources réelles éventuellement mobilisables par un ménage, comme les aides intra-familiales ou le niveau de patrimoine détenu. Cela peut conduire à augmenter artificiellement la pauvreté de certains inactifs (étudiants aidés par leurs parents; retraités, souvent détenteurs de patrimoine) au détriment de la pauvreté laborieuse, puisque les travailleurs et les chômeurs pauvres peuvent rarement

mobiliser d'autres ressources que leurs seuls revenus monétaires (Hourriez et Legris, 1997). Ces limites auront leur importance lorsque nous aborderons les données quantitatives, la pauvreté laborieuse pouvant apparaître comme sous-estimée. Ainsi, « le niveau du seuil influe directement sur le message délivré quant à la pauvreté laborieuse : le ratio "seuil de pauvreté" sur "salaire minimum" détermine largement le nombre et la structure démographique des travailleurs pauvres. Plus le seuil choisi est faible par rapport au salaire minimum, plus les travailleurs pauvres vont se concentrer sur les individus payés au salaire minimum qui soit ont un conjoint inactif, soit travaillent à temps partiel. En France, le seuil de pauvreté correspond à 0,8 SMIC pour une personne seule, et 1,6 SMIC pour un couple avec deux enfants : un célibataire à temps plein, ou bien un couple dans lequel les deux membres travaillent à temps plein seront toujours au-dessus du seuil » (Hourriez, 2000, p. 3-4).

Comme l'indique Hourriez, la question du seuil est étroitement liée à celle de la structure du ménage, point que nous avons rapidement abordé dans le cas des États-Unis. Et, de fait, la plupart des travaux français retiennent la convention adoptée par les Anglo-Saxons, à savoir qu'un travailleur pauvre est un individu actif (en emploi et/ou au chômage) vivant au sein d'un ménage pauvre. Une différence avec l'approche américaine se situe au niveau de la durée de présence dans le champ de l'activité : en France, le travailleur pauvre est celui qui fait partie de la population active au moins six mois de l'année et qui occupe un emploi au moins un mois sur les douze. De cette manière, le *working poor* à la française est défini comme une personne qui souhaite travailler la majeure partie du temps, qui l'a effectivement fait, mais qui ne gagne pas suffisamment sa vie. Là encore, le tableau 1 permet de voir l'importance que revêt, en termes numériques, le choix de telle ou telle durée de participation au marché du travail.

Des critiques s'élèvent à la fois sur le bien-fondé de l'échelle d'équivalence (dont la version « OCDE modifiée » n'est que la dernière en date, après l'abandon de l'échelle dite « d'Oxford »<sup>29</sup>) et sur celle de la notion de ménage. Ainsi, Margaret Maruani (2002) distingue les travailleurs pauvres

27. La médiane permet de se concentrer sur la dispersion des revenus, indépendamment de la masse totale des revenus (contrairement à la moyenne), ce qui donne la possibilité de déterminer les écarts au mode de vie « courant ». Pour ce qui est de la périodisation retenue, si, selon Verger, un certain consensus se dégage pour estimer que la pauvreté est un manque de ressources qui doit s'estimer en moyenne sur trois ou quatre ans, les contraintes techniques (construction et suivi des échantillons) conduisent à l'adoption d'une période d'observation annuelle, qui empêche de mesurer le caractère dynamique des phénomènes de pauvreté. Cela est d'autant plus gênant pour ce qui est de la pauvreté laborieuse, qu'on connaît par ailleurs l'importance des enchaînements dans les trajectoires professionnelles. Sur l'importance du premier emploi dans les différenciations salariales ultérieures, voir Le Minez et Roux (2002).

28. Notons que l'approche par la pauvreté monétaire peut être complétée par les approches dites subjectives et par conditions de vie. Voir, par exemple, Lollivier et Verger (1997). Nous nous bornons dans le cadre de ce document de travail à traiter d'une seule approche, pour ne pas multiplier à l'envi la difficulté des débats théoriques et méthodologiques.

29. Dans cette échelle, le second adulte représentait 0,7 et les enfants 0,5. Ce choix avait pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre de travailleurs pauvres. Notons qu'à l'occasion de son rapport 2004 le CERCS questionnait directement la pertinence de l'échelle « OCDE modifiée » pour certaines catégories de population : « La présence d'un enfant de moins de trois ans dans un ménage monoparental fait passer le nombre d'unités de consommation de 1 à 1,3. Est-ce suffisant? Le poids du premier enfant doit-il être le même pour un couple ou pour un parent isolé? » (2004, p. 32.)

des salariés pauvres : à la fin des années 1990, les premiers étaient 1,3 million, et les seconds 3,4 millions. De fait, en se concentrant uniquement sur l'individu au travail touchant un revenu inférieur au seuil de pauvreté, la seconde approche permet de lutter contre les effets politiques du familialisme, qui a tôt fait de naturaliser les positions sociales et les identités<sup>30</sup>, car « se référer au ménage, c'est agglomérer des situations diverses et les convertir en une "moyenne familiale" qui fait fi de l'autonomie des individus – et une moyenne qui brouille l'analyse des causes de la pauvreté » (Maruani, 2002, p. 113). Pour Hourriez, cette approche a effectivement pour inconvénient majeur « d'ignorer les combinaisons d'emploi au sein des ménages et notamment l'interaction entre l'offre de travail de chacun des membres des couples. Dans un couple mono-actif pauvre, le conjoint inactif sera compté parmi les inactifs pauvres alors qu'il est permis de penser que cette personne relève de la pauvreté laborieuse : d'une part elle appartient à un ménage de travailleur pauvre, d'autre part elle peut participer indirectement à la force de travail en facilitant la vie professionnelle de son conjoint actif » (Hourriez, 2000, p. 5).

Ces points ont bien évidemment toute leur importance dans la manière d'évaluer la situation spécifique des femmes (plus souvent inactives, touchant le plus souvent un bas – voire un très bas – salaire), comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin.

Malgré ces critiques, l'analyse en termes de ménage a le mérite d'inclure la totalité des supports disponibles éventuellement mobilisables aux fins de l'autonomie dont parle Maruani (démarche qui n'empêche absolument pas au demeurant d'interroger les dynamiques sexuées ou générationnelles d'utilisation desdits supports), ce qui permet de s'interroger sur le niveau de « dépendance » du ménage considéré (non en termes moraux, mais bien matérialistes – du fait de la faiblesse des revenus salariaux) aux prestations sociales ou aux proches. Par ailleurs, c'est cette approche qui est le plus souvent retenue par les statisticiens (tableau 2, annexe I).

## II – TRAVAILLEUR PAUVRE : UNE CATÉGORIE GÉNÉRIQUE AUX MULTIPLES FIGURES

En gardant à l'esprit les précisions précédemment rappelées, et même si l'on peut s'accorder avec Concialdi *et al.* sur le caractère quasi tautologique

des approches posant que « les travailleurs pauvres sont davantage pauvres lorsque leur salaire est faible et que les bouches à nourrir sont nombreuses » (2004, p. 3), la description des caractéristiques sociodémographiques des *working poor* permet de mettre en évidence un certain nombre d'éléments qui dépassent le seul truisme, comme le cas des États-Unis l'illustrera de manière particulièrement patente.

### Quelques enseignements statistiques

Si l'on se concentre sur le taux de pauvreté monétaire (au seuil de 50% du revenu médian), les derniers résultats français couvrant les décennies 1970-2000 indiquent deux dynamiques importantes (Hourriez, Legendre et Le Verre, 2001; Laïb, 2006) : une baisse générale sensible de 1970 jusqu'à 1984, profitable aux retraités (période durant laquelle le taux de pauvreté monétaire est passé de plus de 25% à environ 5%), puis une stabilisation; parallèlement, la pauvreté des actifs restait stable entre 1970 et 1990, avant de connaître une augmentation (de 4% à 6,3% en 2003).

Du fait de la définition retenue pour l'indicateur de pauvreté laborieuse, le lien entre situation défavorisée sur le marché du travail et pauvreté n'est pas mécanique (un bas salaire pouvant en effet être augmenté du salaire d'autres membres du ménage ou de prestations sociales<sup>31</sup> – allocations logement, allocations familiales, etc.). Toutefois, les caractéristiques de l'emploi sont incontournables pour rendre compte du phénomène de pauvreté laborieuse. Ce point est acquis depuis le début des recherches portant sur la question et a toujours été réaffirmé par la suite. Le tableau 3 (annexe I) donne des indications récentes de la variation du taux de pauvreté selon le rapport à l'emploi des individus.

Sans que cela constitue une véritable surprise, un emploi à temps complet occupé durant toute l'année protège de manière quasi certaine de la pauvreté laborieuse<sup>32</sup>. À l'autre extrémité du continuum, une personne qui connaît davantage de périodes de chômage non indemnisé que de périodes travaillées

31. Les transferts sociaux contribuent à faire baisser de manière importante le taux de pauvreté monétaire des actifs susceptibles d'entrer dans le cadre notionnel de pauvreté laborieuse. Mais cette baisse varie selon la configuration familiale et le rapport à l'emploi des individus constituant le ménage. C'est particulièrement vrai pour les ménages abritant des enfants. Laïb (2006) a ainsi montré que les prestations familiales permettaient aux parents isolés ayant des bas revenus de voir leur taux de pauvreté passer de 90% avant transfert à 40% après, quand il passait de 86% à 57% pour les personnes isolées sans enfants. On peut être en droit de s'étonner que des prestations familiales servent à compenser la faiblesse des revenus du travail.

32. Mais pas nécessairement de la pauvreté salariale, sur laquelle Maruani insiste particulièrement.

30. Sur la question du familialisme comme système instituant la famille en matrice cognitive centrale dans la lecture et la construction du monde social, voir Lenoir (2003, chapitres IV et V).

multiplie les risques de pauvreté. Entre ces deux pôles, la qualité des emplois occupés joue un rôle important dans le fait de se trouver ou non en situation de pauvreté laborieuse. Ces indications permettent de comprendre en partie pourquoi la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) valorise le taux d'emploi des actifs. Toutefois, on ne peut qu'être circonspect devant les modes opératoires prônés en la matière : l'incitation à la création de leur propre activité par les chômeurs est-elle aussi efficace que cela, quand on voit ici que les indépendants ont deux fois plus de chances de faire partie des travailleurs pauvres que la moyenne des actifs (même s'il existe une tendance réelle des indépendants à sous-déclarer leurs revenus) ? La diminution du niveau et de la durée d'indemnisation du chômage est-elle un aiguillon à la reprise d'activité ou le plus sûr moyen de faire basculer une partie de la population active dans la pauvreté ?

Par ailleurs, on peut préciser ici que les études s'intéressant aux travailleurs pauvres ne font jamais référence à la taille des entreprises ; les données sur cette question pour le cas des TPE-PME sont donc, à notre connaissance, inexistantes (ou à tout le moins inexploitées). On sait simplement que la dispersion salariale est plus élevée dans les grandes entreprises que dans les petites, les effets d'inégalités sociales et sexuées se combinant de manière croissante à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie sociale (Koubi, 2005). Ainsi, selon Seguin (2004, p. 2), pour les professions intermédiaires, l'écart de rémunération entre les entreprises de moins de dix salariés et celles de plus de dix s'élevait à 12 % (2130 euros contre 2410 euros), tandis que pour les cadres le différentiel se montait à 38 % (2960 euros contre 4770 euros), cet écart étant d'environ 5 % pour les ouvriers et les employés. Cette dernière catégorie est particulièrement concernée par le temps partiel – extrêmement développé dans les TPE. Ces dernières employant un grand nombre de femmes, on peut juste suggérer qu'un grand nombre de petites entreprises rémunèrent leurs salariés d'exécution au seuil des bas salaires, sans malheureusement qu'on puisse en déterminer la proportion.

Enfin, rurale quand elle concernait massivement les retraités, la pauvreté est devenue urbaine à mesure qu'elle touchait de plus en plus les jeunes actifs. En effet, les générations les plus récentes ont vu se dégrader de manière concomitante leurs revenus moyens et leurs chances d'accès à l'emploi (Chauvel, 1998). « L'amplitude des taux de pauvreté selon l'âge s'est [...] resserrée : ils s'échelonnaient de 4 % à 38 % en 1970 ; en 1997, toutes les générations ont un taux de pauvreté compris entre 4 % et 10 %, à l'exception des ménages (non étudiants) de moins

de 25 ans, où le taux dépasse 20 % » (Hourriez, Legendre et Le Verre, 2001, p. 4).

### L'impact du chômage de masse et du durcissement des conditions d'indemnisation

On sait que, en dépit d'une hausse particulièrement forte des niveaux de qualification acquise, les jeunes actifs sont ceux qui connaissent le taux de chômage le plus élevé (en 2005, le taux de chômage des 15-29 ans s'élevait à 17,3 %, contre 9,9 % pour les 15-64 ans). De ce fait, leurs conditions de protection matérielle contre le chômage se sont vues bousculées, et ce avec d'autant plus d'effets que les arbitrages politiques successifs au cours des décennies 1980-2000 n'ont cessé de privilégier les catégories sociales les plus favorisées (en particulier les cadres), chez lesquelles on trouve par ailleurs les salariés les plus âgés.

En effet, depuis 1982 la prise en charge des chômeurs a été modifiée à plusieurs reprises, conduisant à une couverture d'indemnisation en baisse et à des droits différenciés selon les profils des chômeurs (Daniel, 1998-1999). Alors qu'avant cette date la durée d'indemnisation dépendait de l'âge des demandeurs d'emploi, elle dépendra dorénavant de leur âge et de leurs références d'activité préalables : les salariés aux emplois précaires et courts (jeunes, femmes, étrangers) seront fortement pénalisés.

En 1984, c'est l'architecture de la gestion des droits qui est transformée, puisque sont à nouveau dissociés le régime d'assurance-chômage (RAC) financé par les cotisations et le régime de solidarité financé par l'impôt (allocation spécifique de solidarité, par exemple, puis progressivement le RMI), qui prend en charge certains demandeurs d'emploi exclus du RAC. En 1992, est créée l'allocation unique dégressive (AUD), qui durcit à nouveau le régime indemnitaire en généralisant la dégressivité des durées et des montants d'indemnisation.

En juillet 2001, le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) revient sur le principe de dégressivité. L'allocation d'aide au retour à l'emploi est accordée par périodes de six mois renouvelables pour une durée de vingt-trois mois maximum (si le chômeur a travaillé quatorze mois dans les vingt-quatre derniers mois ; sept mois d'indemnisation pour six mois travaillés au cours des vingt-deux derniers), mais le suivi personnalisé est accru et les possibilités de formation restreintes (point sur lequel insiste longuement le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006). La réforme de fin 2002 a accentué cette dégradation quasi continue, tout particulièrement pour les jeunes : en septembre 2004, 58,5 % des chômeurs de moins de 25 ans étant non indemnisés, contre

42% des 25-49 ans et 17,7% des plus de 50 ans (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2006, p. 22-23 et p. 61-64).

À chacune des modifications institutionnelles, le niveau des prestations sera globalement réduit (tableau 4, annexe I), les syndicats patronaux négociant à chaque fois une baisse des cotisations employeurs. Dans le même temps, le nombre de chômeurs indemnisés connaîtra une évolution similaire (il n'augmentera de nouveau qu'à partir de 1999, sous l'effet de la croissance économique – d'avantage de salariés retrouvant alors des droits).

Le tableau 5 (annexe I) montre par ailleurs à quel point la pression des modifications institutionnelles s'est accrue sur les salariés les plus précarisés, les ajustements de la réglementation d'indemnisation du chômage ayant relativement épargné les hauts salaires : d'abord du fait d'un calcul proportionnel au salaire à partir de 1984, ensuite du fait de la mise en place de la dégressivité en 1992, dont le montant reste proportionnel au salaire de base jusqu'à la fin des droits RAC (alors que durant la période précédente le basculement de l'allocation de base vers l'allocation de fin de droits se traduisait par le passage à un montant forfaitaire beaucoup moins avantageux pour les chômeurs aux salaires de référence plus élevés).

En outre, à partir de 1992, le taux de remplacement (indemnité chômage par rapport au salaire net) et la durée d'indemnisation du temps partiel seront moins avantageux : en 1979, un salarié de 24 ans ayant travaillé durant six mois pour un salaire correspondant à un demi-SMIC percevait 81,1% de son salaire journalier de référence pendant trente-six mois; 80% pendant quinze mois en 1984; 77,5% pendant sept mois en 1997. En 2004, 50% des allocataires indemnisés percevaient moins de 853 euros mensuels (25% touchaient moins de 702 euros), quand 10% recevaient 1595 euros ou plus (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2006, p. 62). Si l'on se souvient de la structuration du marché de l'emploi, on comprendra aisément que les femmes sont particulièrement touchées par ce type de dégradation statutaire.

Ces conditions d'indemnisation expliquent que le régime de solidarité financé par l'impôt ait gagné en importance dans l'indemnisation des chômeurs. « Exclus de l'indemnisation, privés plus rapidement des indemnités, ou bénéficiant d'allocations plus restreintes, certaines catégories de chômeurs, notamment ceux qui ont les salaires les plus bas, rencontreront à partir de 1992 des difficultés supplémentaires et devront se retourner vers l'État pour prétendre à l'allocation de solidarité

spécifique (ASS) [...]. Conséquence directe : à cette époque, le nombre d'allocataires du RMI augmente fortement » (Crémieux, Gélot, Lanoizelez, Mezzi, Moreau, Pelletier, Villiers et Zediri, 2003, p. 66-67).

Depuis ce constat posé en 2003, les choses ne se sont pas améliorées, comme le montre le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

### La précarisation de l'emploi

Mais les jeunes actifs ne sont pas seulement davantage touchés par la dégradation des protections contre le chômage. Plus généralement, ils sont également ceux qui connaissent les formes d'accès à l'emploi les plus précarisées (Minni, 2007). « En tendance, l'emploi des jeunes s'interrompt de plus en plus : l'emploi des salariés de moins de 25 ans s'interrompait en moyenne une fois sur quatre au cours d'une année à la fin des années 1970; il s'interrompt deux fois sur cinq au début des années 2000 » (Cordellier, 2006, p. 2). La précarisation salariale passant notamment par des contrats courts, qui accentuent au final la précarisation vécue durant le chômage (Tuchszirer, 2000), une véritable dynamique de paupérisation laborieuse se crée (entre 1970 et 2002, le taux de pauvreté des salariés ou des chômeurs ayant travaillé au moins un mois est passé de 3,4% à 5,7%).

L'âge ne constitue pas le seul rapport social discriminant en matière de pauvreté laborieuse. Le genre en constitue un deuxième, dont l'importance est diversement soulignée selon les approches retenues. Ainsi, pour les chercheurs considérant que le ménage constitue la référence ultime en termes de pauvreté laborieuse, cette dernière concerne majoritairement les hommes (Lagarenne et Legendre, 2000; Hourriez, 2000). À l'inverse, l'approche se focalisant sur les salariés pauvres montre que ce sont les femmes qui sont d'abord touchées, du fait de la concentration des très bas salaires dans l'emploi à temps partiel (Concialdi et Ponthieux, 2000; Maruani, 2002).

De fait, quand on sait que les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes et qu'elles sont également davantage concernées par les formes atypiques d'emploi (tableau 6, annexe I), on touche l'une des limites les plus importantes de l'approche stricte en termes de *working poor*. En effet, on peut considérer que le regroupement par ménage a tendance à effacer quelque peu artificiellement les formes d'exploitation salariales féminines, parce que les femmes vivent dans un ménage où elles apportent en quelque sorte un complément de rémunération au *chef du ménage* (statistiquement massivement masculin), qui permet donc

d'échapper à la pauvreté<sup>33</sup>. Par ailleurs, un taux de pauvreté masculin supérieur ne signifie pas un nombre absolu d'hommes plus important qu'un nombre absolu de femmes. Le cas du travail à temps partiel est à cet égard instructif : en 1997, le taux de pauvreté des hommes travaillant à temps partiel s'élevait à 13%, contre 5% pour les femmes. Mais comme la répartition sexuée était de 16% contre 84%, le nombre de travailleuses pauvres travaillant à temps partiel était deux fois plus important en données absolues.

Lorsqu'on compare les travaux français aux travaux américains, d'autres éléments d'interrogation émergent, qu'il est impossible de vérifier avec précision de ce côté-ci de l'Atlantique, car les données statistiques ne le permettent pas. C'est notamment le cas pour les catégories socioprofessionnelles ou l'origine ethnique des travailleurs pauvres. Les études menées dans le cadre du BLS permettent de disposer d'un riche matériau rendant compte avec précision des dynamiques sociales qui modèlent la pauvreté laborieuse. Pour les chercheurs connaissant ce pays, le constat ne relève certes pas de la surprise<sup>34</sup> : alors que le taux de pauvreté des actifs blancs âgés de 16 ans ou plus s'élevait, en 2004, à 4,9% (4,6% pour les hommes et 5,2% pour les femmes), celui des actifs noirs grimpeait à 10,6% (8,4% pour les hommes et 12,5% pour les femmes). Encore ce constat mérite-t-il d'être affiné, car le taux de pauvreté des femmes noires occupant un poste dans le management ou la finance n'était « que » de 3,8% (tout de même le double de celui de leurs homologues blanches), tandis que le taux de pauvreté des femmes noires en emplois de service arrivait à 21,9% (BLS, 2006, p. 9).

Malheureusement pour notre propos, de telles données n'ont pas été construites dans les différents travaux français consultés. Tout au plus apprend-on succinctement dans une publication récente du CREDOC (Simon, Olm et Alberola, 2007) que les familles ouvrières et employées constituaient, en 2001, 41% des ménages pauvres. Ce chiffre peut sembler bas (eu égard à la proportion des classes populaires dans la population active globale – 60% environ), mais une lecture attentive du deuxième groupe de la typologie (les familles

monoparentales), qui représente 17% des ménages pauvres, laisse penser que les personnes le composant relèvent également des employés et ouvriers<sup>35</sup>. Par ailleurs, comme on sait que la faible qualification acquise (essentiellement concentrée sur ces catégories) renforce les probabilités de pauvreté laborieuse, on peut en déduire que ce phénomène concerne essentiellement les classes populaires, qui ont été durement frappées par les processus de déclassement social, depuis maintenant une vingtaine d'années.

En ce qui concerne les origines ethniques des travailleurs pauvres en France, les données sont encore plus fragmentaires, pour des raisons qui tiennent à des débats dépassant le cadre de ce document de travail<sup>36</sup>. Le seul article à y faire référence est celui de Lagarenne et Legendre (2000, p. 5), où un tableau fait apparaître que les personnes étrangères en général, et originaires du Maghreb en particulier, sont davantage exposées à la pauvreté laborieuse : à titre d'exemple significatif, indiquons simplement que parmi l'ensemble des salariés pauvres en emploi toute l'année 8% étaient originaires du Maghreb (quand cette proportion n'est que de 1% pour les salariés non pauvres). Là encore, on retrouve une cohérence avec les données générales concernant l'activité des salariés étrangers, qui occupent de manière disproportionnée des positions professionnelles dévalorisées (Tanay, 2000; Guégnard et Mériot, 2007).

Ces différents éléments de polarisation descriptive engagent nécessairement plus la réflexion sur un terrain différent que ne le peut une vision globale. Pourquoi les classes populaires, et parmi elles les membres jeunes et féminins non blancs, sont-elles à ce point touchées par la pauvreté laborieuse? En quoi l'échec des institutions politiques et des acteurs économiques expliquerait une telle polarisation sociale et ethnique? Qu'est-ce que ces données, même imparfaitement construites, peuvent nous enseigner sur les facteurs d'intégration sociale et sur la nature du pouvoir qui structure cette dernière? Répondre à ces questions déborde bien évidemment

35. On voit comment l'entrée par le type de famille peut conduire à effacer l'entrée par la position socioprofessionnelle et, *a fortiori*, par la classe sociale.

36. Les débats concernant l'opportunité de travailler sur des statistiques ethniques « objectives » (origine des ascendants, lieu de naissance, etc.) ou « subjectives » (autoclassification dans des catégories) ont fait l'objet de violentes polémiques ces dernières années, du fait de la place, dans l'imaginaire démocratique français, de la figure du citoyen libre et égal. Toutefois, le regain d'inégalités et de discriminations réelles a mis à mal l'affirmation d'égalité formelle. Pour un point sur ces débats, on pourra se reporter notamment à Spire et Merllié (1999), Simon et Stav-Debaugé (2004) et Conseil d'analyse stratégique (2006).

33. Dans un rapport récent sur les inégalités entre femmes et hommes, les auteurs en tirent une conclusion logique : « Même si elle ne se concrétise pas, statistiquement, en pauvreté monétaire, la moindre autonomie des femmes, dont les possibilités pour trouver un emploi sont beaucoup plus sensibles à leur situation familiale que cela n'est le cas des hommes » (Milewski *et al.*, 2005, p. 209).

34. Pour une analyse sociologique concernant les populations noires, voir Wilson (1994). Pour une analyse historique, voir la somme de Zinn (2002).

du cadre de ce document de travail, puisqu'elles obligent à se plonger au cœur des positionnements symboliques et pratiques des politiques menées par les pouvoirs publics et les entreprises. Mais, assurément, les affronter permet de passer de la phase analytique à la phase opératoire en ce qui concerne la mise en œuvre de solutions pour lutter contre la paupérisation laborieuse.

## CONCLUSION

En introduction, nous avons montré que les organisations politiques avaient toutes intégré dans leurs discours la question de la pauvreté laborieuse. Ce consensus discursif s'arrête toutefois à la simple constatation et ne survit pas, pour des raisons de différenciation idéologique compréhensibles, aux étapes analytique et propositionnelle (voir en annexe pour une sélection de passages significatifs). Ainsi note-t-on des positions convergentes entre la LCR, le PCF et Les Verts : le système capitaliste et le patronat endossent une responsabilité importante, et pour enrayer le phénomène il faudrait notamment procéder à une augmentation du salaire minimum, prendre des mesures actives pour réduire les inégalités sexuées et les discriminations ethniques, et assurer la continuité des droits et du statut en cas de rupture du contrat de travail (thème de la sécurisation des parcours professionnels, dont la Confédération générale des travailleurs [CGT] fut l'un des premiers promoteurs). La question du temps de travail s'articule autour de la lutte contre le temps partiel contraint et de la poursuite de la baisse du temps de travail, pour, d'une part, répartir l'emploi salarié entre individus et, d'autre part, permettre le développement d'autres activités socialement utiles (formation, bénévolat, etc.). La conception morale sous-jacente à ces approches considère donc les travailleurs pauvres comme les *victimes* d'un système et de comportements abusifs.

Avec le PS, on peut noter un glissement, qui gagne en substance à mesure que l'on se rapproche du bord droit de l'échiquier politique. Si les travailleurs pauvres sont victimes d'un sort peu enviable, apparaît l'idée négative d'assistanat, contre laquelle il faut lutter. Cette manière classique d'aborder le sujet traverse les époques (Castel, 1995; Wallez et Vaubourgeix, 2001) et porte l'idée d'une responsabilité des pauvres eux-mêmes dans leur situation. Ici, la conception morale sous-jacente à ces approches considère que les travailleurs pauvres sont *coproducteurs* de leur situation, notamment en raison de revenus de remplacement trop

généreux<sup>37</sup>. Pour lutter contre la paupérisation laborieuse, les uns et les autres proposent tout à la fois d'augmenter les salaires (hausse du SMIC pour le PS, baisses des charges sur les heures supplémentaires pour l'Union pour la démocratie française [UDF] et l'UMP), et de renforcer les dispositifs fiscaux existants (primes pour l'emploi, exonération de charges), en les réorientant sur les populations les plus touchées<sup>38</sup>.

Le but de ce document de travail était de proposer le plus précisément et le plus simplement possible une synthèse des constats accumulés progressivement par les acteurs du champ scientifique. Pour en finir avec ces constats, nous voudrions, en quelques points, indiquer les raisons pour lesquelles le titre de notre travail insiste sur la centralité politique de la pauvreté laborieuse, et, de fait, les raisons pour lesquelles cette question est aussi difficile à appréhender d'un point de vue politique.

En premier lieu, le développement de la pauvreté laborieuse pose nécessairement la question de la détermination des salaires au sens large : place et effets du salaire minimum, répartition de la valeur ajoutée, allocation de la productivité du travail. Bien que les niveaux sectoriels et d'entreprise soient devenus au fil des décennies 1980 et 1990 de plus en plus producteurs de normes salariales (Dufresne, 2004), il n'en demeure pas moins que la France se caractérise par une extrême faiblesse des négociations sociales au niveau interprofessionnel, qui gêne probablement les discussions relatives au partage de la valeur ajoutée à l'échelle nationale (Duval, 2005), mais également locale.

Bien évidemment, cette question de la répartition de la richesse produite touche directement celle de la qualification, sous l'angle tant de leur acquisition que de leur reconnaissance. On entre donc là dans des discussions relatives au système de formation professionnelle continue et dans des débats touchant au cœur des relations professionnelles.

Mais, de façon plus large, on est également obligé de s'interroger sur l'organisation même du travail, puisque les travailleurs pauvres doivent souvent affronter les postes les plus durs et les plus flexibles (temps partiel subi). On voit alors apparaître ici les discussions relatives à la qualité des emplois (ou emploi convenable) menées depuis quelques années, dans le sillage des débats

37. On retrouve la question relative aux « trappes à chômage », qui avait agité les milieux politiques et universitaires à la fin des années 1990, sans que les données empiriques existantes ne permettent de conclure à un tel effet. Pour une reprise des différentes discussions, voir notamment Le Lay (2004, p. 158-173).

38. Pour une présentation générale des instruments de soutien aux bas salaires, voir par exemple L'Horty (2001).

relatifs à la flex-sécurité/flexicurité/sécurisation des parcours professionnels, selon les appellations retenues. On soumettra ici à titre d'hypothèse que ces différents domaines d'investigation pourraient illustrer un durcissement des processus de ségrégation générationnelle, sexuelle et ethnique, et d'exploitation capitaliste.

Mais la question du travail n'est pas seule en jeu dans la pauvreté laborieuse. En effet, on a insisté sur la place occupée par les préoccupations familialistes dans les débats scientifiques. De fait, on se trouve ici confronté à la définition du périmètre d'action et des modes de financement de la protection sociale : quelle place doit prendre une politique redistributive ? Quels publics doit-elle concerner ? Quelle forme doit-elle prendre (une forme fiscale, une forme parafiscale) ? Doit-on privilégier une

approche individualisée ou mettre en place des dispositifs collectifs (comme pour la garde d'enfants, par exemple) ? Et dans ce cadre général, quelle orientation doit-on donner aux politiques de l'emploi ?

Enfin, *last but not least*, se pose la question cruciale de l'accès au logement et à la santé, puisque l'on sait qu'environ un tiers des personnes sans domicile sont des travailleurs, et que par ailleurs les individus les plus précarisés sont aussi ceux qui ont le plus de difficultés à prévenir les problèmes de santé et à se soigner.

On aura compris à la lecture de ce bref inventaire que la question des travailleurs pauvres possède une dimension rhizomique, dont on doit prendre le temps d'ordonner une bonne partie des éléments avant d'espérer en comprendre la portée politique.



## BIBLIOGRAPHIE

- APPAY B. et THÉBAUD-MONY A. (dir.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (IRESCO), 1997.
- BARDONE L. et GUIO A.-C., « Pauvreté des travailleurs. Nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen », *Statistiques en bref*, 5, 2005.
- BARJOT A. (dir.), *La Sécurité sociale : son histoire à travers les textes* (tome III, 1945-1981), Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1988.
- BEC C., *L'Assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 1998.
- BEC C., *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- BIHR A. et PFEFFERKORN R., *Déchiffrer les inégalités*, Paris, La Découverte et Syros, 1999.
- BOLTANSKI L. et CHIAPELLO E., *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BREUIL-GENIER P., PONTHEUX S. et ZOYEM J.-P., « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et statistique*, n° 349-350, 2001, p. 99-124.
- BUREAU OF LABOR STATISTICS, « A Profile of the Working Poor, 2004 », *Report 994*, mai 2006.
- BURET E., *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, Paris, Edhiss, 1979 [1840].
- CAHUC P. et KARMARZ F., *De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle*, rapport au ministre de l'Économie et au ministre de l'Emploi, novembre 2004.
- CASTEL R., « La "guerre à la pauvreté" aux États-Unis : le statut de la misère dans une société d'abondance », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 19, janvier 1978, p. 47-60.
- CASTEL R., « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in DONZELOT J. (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 1991, p. 137-168.
- CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- CAUSSAT L. et LELIÈVRE M., « Les indicateurs européens de cohésion sociale », *Études et résultats*, DREES, n° 549, janvier 2007.
- CHAUVEL L., *Le Destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- CONCIALDI P., « Les seuils de pauvreté : un bref argumentaire », document de travail, 2000.
- CONCIALDI P. et PONTHEUX S., « Salariés à "bas salaire" et travailleurs pauvres : une comparaison France – États-Unis », *Premières synthèses*, IRES, n° 02.1, 2000.
- CONCIALDI P., LOCHARD Y., MEILLAND C. et VIPREY M., « Les travailleurs pauvres : enquête en Île-de-France », document de travail, 2004, <http://www.ires-fr.org/files/communications/TRAVP.pdf>.
- CONSEIL D'ANALYSE STRATÉGIQUE, « Actes du colloque "Statistiques ethniques". 19 octobre 2006, Maison de la chimie », novembre 2006, [http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=193](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=193).
- CONSEIL DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DE LA COHÉSION SOCIALE, *Les Enfants pauvres en France*, rapport n° 4, La Documentation française, 2004.
- CORDELLIER C., « De 1977 à 2002, l'emploi des jeunes salariés est de plus en plus découpé par des interruptions », *INSEE Première*, n° 1104, octobre 2006.
- CRÉMIEUX R., GÉLOT D., LANOIZELEZ C., MEZZI D., MOREAU M., PELLETIER W., VILLIERS C., ZEDIRI M., *Pour un "Grenelle de l'UNEDIC". Refonder l'indemnisation du chômage*, Paris, Syllepse, 2003.
- DANIEL C., « L'indemnisation du chômage depuis 1979, différenciation des droits, éclatement des statuts », *Revue de l'IRES*, n° 29, hiver 1998-1999, p. 5-28.
- DUFRESNE A., « Le niveau sectoriel européen : dialogue social versus coordination des négociations collectives », *RESORE. Employees' resources and social right in Europe* (contrat n° HPSE-CT-2002-00104), 2004.
- DUVAL G., « Des salaires en manque de régulation », *Alternatives économiques*, [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr), octobre 2005.
- Économie et statistique*, « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », n° 383-384-385, 2005.
- EWALD F., *Histoire de l'État providence*, Paris, Grasset, 1986.
- FLEURBAEY M., HERPIN N., MARTINEZ M. et VERGER D., « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, 1997, p. 23-33.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, coll. « Tel », Paris, 1975.
- FRÉTIIGNÉ C., *Sociologie de l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1999.

- GUÉGNARD C. et MÉRIOT S.-A., « Les emplois à "bas salaire" et les salariés à l'épreuve de la flexibilité », *Bref*, CEREQ, n° 237, janvier 2007.
- GLAUDE M., « La pauvreté, sa mesure et son évolution », *Pauvreté et exclusion*, rapport du Conseil d'analyse économique, 1998, p. 37-67.
- GUILLOU J. et MOREAU DE BELLAING L., *Misère et pauvreté. Sans domicile fixe et sous-prolétaires*, L'Harmattan, Paris, « Logiques sociales », 1999.
- HATZFELD H., *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Paris, Armand Colin, 1971.
- HOURRIEZ J.-M., « Que nous apprend l'information statistique disponible sur les travailleurs pauvres ? », communication au colloque Working poor, CERC-INSEE-CGP-université d'Évry, 29 mai 2000, <http://www.cerc.gouv.fr/meetings/colloqueoctobre2000/wpoctobre2000.html>.
- HOURRIEZ J.-M. et LEGRIS B., « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, 1997, p. 35-63.
- HOURRIEZ J.-M., LEGENDRE N. et LE VERRE R., « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », *INSEE première*, n° 761, mars 2001.
- JOIN-LAMBERT M.-T. (dir.), *Politiques sociales*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 1997.
- KLANFER J., *L'exclusion sociale. Étude de la marginalité dans les sociétés occidentales*, Paris, Cahiers Science et Service, 1965.
- KLEIN B. W. et ROWES P. L., « A profile of the working poor », *Monthly Labor Review*, octobre 1989.
- KOUBI M., « La hiérarchie des salaires dans le secteur privé de 1976 à 2000 : permanences et évolutions », in INSEE, *Les Salaires*, édition 2005, Paris, La Documentation française, 2005, p. 53-63.
- L'HORTY Y., « "Working poor" en France », *Ecoflash*, n° 155, 2001, <http://www.univ-evry.fr/PagesHtml/laboratoires/Epee/EPEE/composition/ylhorty/workingpoor.pdf>.
- LABBENS J., *La Condition sous-prolétarienne. L'héritage du passé*, Paris, Cahiers Science et Service, 1965.
- LABBENS J., *Le Quart-Monde, la pauvreté dans la société industrielle : étude sur le sous-prolétariat français dans la région parisienne*, Pierrelaye, Éditions Science et Service, 1969.
- LAÏB N., « Situation sur le marché du travail et pauvreté monétaire », *Études et résultats*, DREES, n° 499, juin 2006.
- LE LAY S., « Autonomie individuelle et précarisation. Dispositifs publics et souffrance sociale en classes populaires », thèse de sociologie, université Paris-VIII – Saint-Denis, 2004.
- LE MINEZ S. et ROUX S., « Les différences de carrières salariales à partir du premier emploi », *Économie et statistique*, n° 351, août 2002, p. 31-63.
- LENOIR R., *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil coll. « Liber », 2003.
- LOCHARD Y., *Les Représentations de la pauvreté dans la presse écrite*, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ronéotypé, Paris, GRASS-CNRS, novembre 2001.
- LOLLIVIER S. et VERGER D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, 1997, p. 113-142.
- MARUANI M., *Les Mécomptes du chômage*, Paris, Bayard, 2002.
- MARX K., *Manuscrits de 1844*, Paris, Éditions sociales, 1972.
- MILEWSKI F., DAUPHIN S., KESTEMAN N., LETABLIER M.-T., MÉDA D., NALLET F., PONTHEUX S. et VOUILLOT F., « Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité », rapport à la ministre chargée de la Parité, Paris, La Documentation française, 2005.
- MINNI C., « Emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans en 2005 », *Premières informations*, n° 07.3, février 2007.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, « Rapport 2005-2006 », Paris, La Documentation française, 2006.
- PAUGAM S., *La Société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.
- PAUGAM S. (dir.), *L'Exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.
- PROCACCI G., « La naissance d'une rationalité moderne de la pauvreté », in PAUGAM S. (dir.), *L'Exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 405-416.
- SEGUIN S., « La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2002 », *Premières informations, premières synthèses*, n° 33.2, août 2004.
- SIMMEL G., *Les Pauvres*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 1998.

- SIMON M.-O., OLM C. et ALBEROLA E., « Avoir un emploi rend la pauvreté plus difficile à vivre », *Consommation et modes de vie*, CREDOC, n° 202, avril 2007.
- SIMON P. et STAVO-DEBAUGE J., « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, n° 53, 2004, p. 57-84.
- SPIRE A. et MERLLIÉ D., « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le Mouvement social*, n° 188, juillet-septembre 1999, p. 119-130.
- TANAY A., « Les salariés étrangers : loin des secteurs porteurs et des positions valorisées », *Premières synthèses*, n° 46.1, novembre 2000.
- THOMAS H., *La Production des exclus. Politiques sociales et processus de désocialisation sociopolitique*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- TUCHSZIRER C., « L'impact de l'assurance-chômage sur les normes d'emploi et de salaire : l'inéluctable dérive vers les "activités réduites" », *Revue de l'IREC*, n° 33, 2, 2000, p. 33-55.
- VERGER D., « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, 2005, p. 7-45.
- VILLERMÉ L. R., *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, EDHIS, Paris, 1979 [1840].
- WALLEZ P. et VAUBOURGEIX S., *Les Représentations de la pauvreté et de l'exclusion sociale : enjeux de luttes dans la sphère politique et administrative*, rapport final ministère de l'Emploi et de la Solidarité-Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, CRESGE-CNRS, Lille, août 2001.
- WILSON W. J., *Les Oubliés de l'Amérique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- ZINN H., *Une histoire populaire des États-Unis. De 1492 à nos jours*, Marseille, Agone, 2002.

## PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES ANALYSÉS

---

- Front national, « Programme de gouvernement de Jean-Marie Le Pen ».
- Ligue communiste révolutionnaire, « Dix mesures d'urgence pour une politique anticapitaliste ».
- Parti communiste français, « Quatre engagements pour une politique de gauche qui change vraiment la vie » (version de novembre 2006).
- Parti socialiste, « Réussir ensemble le changement. Le projet socialiste pour la France ».
- Union pour la démocratie française (devenue Mouvement démocrate), « La France ensemble ».
- Union pour un mouvement populaire, « Contrat de législature 2007-2012 ».
- Les Verts, « Le monde change avec Les Verts. Changeons le monde ».

## ANNEXE I : TABLEAUX

Tableau 1 : seuil de pauvreté, durée de participation au marché du travail ou durée d'emploi et effectif des actifs pauvres

Vit dans un ménage pauvre	Au seuil de 50 %		Au seuil de 60 %	
	Effectifs (en milliers)	Taux de participation (en %)	Effectifs (en milliers)	Taux de participation (en %)
<b>A participé au marché du travail (nov. 1993-oct. 1994)</b>				
Douze mois	1 999	53,1	3 403	55,8
<i>Au moins six mois</i>	2 149	57	3 660	60
Au moins trois mois	2 255	59,9	3 800	62,3
Au moins un mois	2 391	63,5	3 991	65,4
N'a pas participé au marché du travail	1 376	36,5	2 110	34,6
<b>A occupé un emploi (nov. 1993-oct. 1994)</b>				
Douze mois	1 032	27,4	2 041	33,5
<i>Au moins six mois</i>	1 341	35,6	2 545	41,7
Au moins trois mois	1 531	40,6	2 857	46,8
Au moins un mois	1 778	47,2	3 179	52,1
N'a pas occupé d'emploi	1 989	52,8	2 922	47,9
<b>Total</b>	<b>3 767</b>	<b>100</b>	<b>6 101</b>	<b>100</b>

Source : Breuil-Genier, Ponthieux et Zoyem (2001, p. 102)

Tableau 2 : risque de pauvreté des travailleurs en fonction des caractéristiques principales de la population active (données Eurostat, seuil à 60 %)

Caractéristique sociodémographique	Taux de pauvreté
<b>Total</b>	<b>8</b>
Salariés	6
Indépendants	25
<b>Femmes</b>	<b>7</b>
<b>Hommes</b>	<b>9</b>
<b>Âge</b>	
16 à 24 ans	10
25 à 54 ans	8
55 ans et plus	8
<b>Par niveau d'éducation</b>	
Faible	11
Moyen	6
Élevé	3
<b>Caractéristiques par ménage</b>	
Isolé, sans enfants	6
Isolé, un enfant ou plus	16
Vivant avec d'autres adultes, sans travail, pas d'enfants	13
Vivant avec d'autres adultes, sans travail, un enfant ou plus	26
Vivant avec d'autres adultes dont certains/tous ont un travail, pas d'enfants	4
Vivant avec d'autres adultes dont certains/tous ont un travail, un enfant ou plus	5
<b>Par nombre de mois travaillés (salariés uniquement)</b>	
Moins d'une année entière	12
Année entière	6
<b>Par nombre d'heures travaillées par semaine</b>	
≤ 30 heures	6
> 30 heures	5
<b>Par type de contrat</b>	
Contrat permanent	5
Contrat temporaire	9

Source : Bardone et Guio (2005, p. 4)

Tableau 3 : taux de pauvreté et rapport à l'emploi

Rapport à l'emploi	Taux de pauvreté monétaire
Chômage dominant non indemnisé	38%
Chômage dominant indemnisé	17%
Emploi à temps partiel subi	8%
Emploi à temps partiel choisi	5%
Emploi à temps complet sur une partie de l'année	10%
Emploi à temps complet toute l'année	1%
Indépendants	11%
Ensemble des actifs	5%

Source : Laïb (2006, p. 2)

Tableau 4 : droits et durée d'indemnisation comparés<sup>39</sup>

Durée de cotisation	Droits évalués en nombre de SMIC cumulés (pour l'ensemble de la période d'indemnisation)			Durée en nombre de mois		
	1979	1984	1997	1979	1984	1997
Trois mois	20,67	1,69	0	36	3	0
Six mois	20,67	7,83	4,46	36	15	7
Quatorze mois	20,67	15,65	16,28	36	30	30
40 ans	20,67	15,65	16,28			
50 ans	36,69	24,19	25,50			
55 ans	36,94	40,58	37,52			

Tableau 5 : indemnisation en fonction du salaire (droits en nombre de SMIC cumulés)<sup>40</sup>

Âge et salaire de référence	1979	1984	1997	Évolution 1979-1997
<b>40 ans</b>				
1 SMIC	20,67	15,65	16,28	- 21,2%
4 SMIC	43,67	39,66	52,73	+ 20,7%
<b>55 ans</b>				
1 SMIC	36,94	45	39,06	+ 5,7%
4 SMIC	81,19	144	131,7	+ 62,2%

Tableau 6 : les emplois atypiques (mars 2001)<sup>41</sup>

Type d'emploi	Femmes	Hommes	Total
Intérim	178	428	606
CDD	534	395	929
Contrats aidés	233	175	408
<b>Total</b>	<b>945</b>	<b>998</b>	<b>1943</b>
Temps partiel	3235	660	3895
<b>Total général</b>	<b>4180</b>	<b>1658</b>	<b>5838</b>

Source : Maruani (2002)

39. Tiré de Daniel (1998-1999). Ces calculs prennent pour base les chômeurs de moins de 50 ans (sauf à quatorze mois, où l'on trouve également les droits pour les 55 ans) ayant un salaire de référence égal au SMIC.

40. *Id.* Ces calculs portent sur une base d'affiliation au régime de vingt-sept mois.

41. Cela représentait alors 25 % de l'emploi total (contre 16 % en 1990).

## ANNEXE II : PASSAGES SIGNIFICATIFS DES POSITIONS POLITIQUES RELATIVES À LA PAUVRETÉ LABORIEUSE

### PRÉCISIONS

---

Pour procéder à l'exposition des positions politiques, nous avons commencé par le bord extrême gauche de l'échiquier politique et fini au bord extrême droit. Nous avons sélectionné les formations politiques qui nous semblaient les plus significatives du champ politique français en 2007. Ce choix subjectif est discutable, mais n'altère pas la représentativité interne des données sélectionnées au sein des programmes (les mises en forme des textes ont été respectées au maximum).

### LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE

---

#### « 1/ Droit à l'emploi pour toutes et tous !

En cas de carence de l'employeur, c'est la responsabilité collective du patronat de maintenir les salaires et les activités, grâce à un fonds de mutualisation fondé sur des cotisations patronales.

La garantie pour tout salarié de disposer d'un emploi stable à plein-temps, en CDI, avec la reconnaissance du droit à la formation sur le temps de travail.

La mise hors la loi du temps partiel imposé que subissent essentiellement les femmes, le passage à temps plein sur simple demande.

Travailler moins pour travailler tous, avec la réduction du temps de travail, par le passage immédiat à 35 heures dans les entreprises de moins de vingt salariés, la marche vers les 32 heures sans perte de salaire ni flexibilité avec les embauches correspondantes. »

#### « 4/ Redistribuer radicalement les richesses! Augmenter les salaires et les minima sociaux!

Grâce au chômage, à la précarité, à la baisse des salaires et des cotisations, chaque année, industriels et actionnaires prennent dans nos poches 150 milliards d'euros supplémentaires. Récupérer ces richesses passe par des créations massives d'emplois et l'augmentation des salaires et des minima sociaux, avec un revenu au moins égal au SMIC, celui-ci devant être relevé à 1500 euros, et les salaires augmentés de 300 euros. »

#### « 5/ Égalité pour les droits des femmes

Application immédiate et extension des lois sur l'égalité professionnelle pour imposer la remise en cause des ségrégations à l'embauche, l'égalité des salaires et des carrières hommes-femmes, la reconnaissance de qualifications aujourd'hui sous-payées, l'arrêt des politiques d'incitation au retour des femmes au foyer. »

#### « 7/ La fin des discriminations racistes. Égalité des droits Français-immigrés

Les droits sociaux fondamentaux (à la santé, à l'éducation, au logement) doivent s'appliquer à toutes les familles et à chaque individu, sans distinction d'aucune sorte.

[...] La délivrance de la carte de résident de dix ans automatiquement renouvelable, permettant à chacun d'exercer un emploi déclaré et correctement payé. »

### PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

---

« Premier engagement : l'emploi pour tous. Une grande ambition de création d'emplois, construire une sécurité d'emploi et de formation pour chacun(e), en finir avec les bas salaires. »

« Assurer le droit à l'emploi, c'est donner à chacun les moyens de s'épanouir et de conquérir son autonomie.

Débarrasser la société du chômage et de la précarité ne peut se faire sans faire preuve d'une audace comparable à celle dont firent preuve les créateurs de la Sécurité sociale. Nous proposons de donner de nouveaux droits, de nouveaux pouvoirs aux salariés, de créer un système de Sécurité d'emploi ou de formation pour

chacun(e) (SEF). Ce système assurerait à tous soit un emploi, soit une formation lui permettant de revenir par la suite à un meilleur emploi, avec dans tous les cas une garantie de bons revenus et de droits. »

« Les taux et la durée d'indemnisation du chômage seront rapidement revalorisés, c'est une condition pour favoriser la réinsertion. Une modulation des cotisations chômage des employeurs pénalisera et dissuadera ceux qui précarisent. »

« Pour lutter contre le recours massif à l'intérim ou aux CDD sous le motif de surcroît d'activité, la loi fixera un plafond maximum, par entreprise, de recours à l'emploi précaire (5% de l'effectif total) qui entraînera la transformation en CDI de trois quarts des salariés précaires. »

« Le capital s'enrichit au détriment des salaires. Les profits du CAC40 explosent. Les exonérations de cotisations sociales pour les patrons atteindront 23 milliards d'euros en 2007. La France devient un pays de bas salaires. Nous proposons d'inverser le cap en décidant notamment : le SMIC à 1500 euros brut par mois tout de suite pour 35 heures.

La convocation immédiate d'une conférence nationale sur les salaires, l'emploi, les qualifications et la formation sur la fin du gel des salaires, la reconnaissance des qualifications, la relance des politiques de formation, l'égalité salariale homme-femme, la réforme de la gestion de l'épargne salariale, la fin des discriminations salariales de toute nature, l'extinction des "emplois pauvres". La conférence devrait décider la réévaluation de tous les minima hiérarchiques, l'adoption d'une grille nationale de salaires minima par grands niveaux de formation comportant un déroulement de carrière, opposable aux employeurs successifs et garanti en cas de formation, ainsi que le principe de l'échelle mobile des salaires. »

« Contre la misère indigne de notre époque, des mesures de prévention immédiates sont nécessaires : [...] le relèvement systématique des revenus des plus démunis pour qu'aucun foyer ne vive dans notre pays en dessous du seuil de pauvreté. »

## LES VERTS

« Notre société est confrontée à des urgences [...]. Urgences sociales, avec la généralisation progressive de la précarité économique et sociale et l'attaque en règle contre le Code du travail, le développement de nouvelles pauvretés et des mécanismes d'exclusion, en particulier pour l'accès au logement, à l'éducation et aux soins. »

« Ce modèle de développement capitaliste détruit toutes les barrières à la libre circulation des capitaux et des marchandises ; il couvre désormais la Terre entière et met en concurrence les travailleurs des différents pays, tendant à aligner les salaires et les conditions de travail vers le bas. C'est ce qui explique qu'une partie des salariés s'appauvrit, au moment même où les profits des grandes firmes atteignent des niveaux records.

Ce modèle, qui méprise les travailleurs, gaspille les ressources naturelles et s'accompagne de pollutions croissantes, dont la charge repose sur la société, car il est fondé sur la production sans limite, quels que soient l'intérêt et l'usage de ses produits. Dégradation de l'environnement et régression sociale vont de pair, elles sont liées comme les deux faces d'une même médaille. »

« Contre la pauvreté et l'insécurité sociale

L'enjeu prioritaire est de mettre en place des dispositifs pour aller vers une société où chacun(e) puisse articuler à son gré temps de travail et temps de vie pour soi, pour augmenter son autonomie tout en ayant une garantie de droits et de revenus. L'urgence est de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres qui touchait déjà plus d'un million de personnes en 2004 et particulièrement les femmes, ce qui nécessite des mesures radicales pour assurer leur autonomie. »

« Pour un contrat à mi-temps, le salaire minimum sera de 66% du SMIC temps plein, qui sera lui-même porté à un montant brut permettant une rémunération nette aux alentours de 1500 euros. »

« Si le revenu du foyer est inférieur ou égal au SMIC, les frais de garde d'enfants en structures d'accueil collectif seront intégralement remboursés et des solutions de garde gratuites seront offertes pendant les périodes de formation du parent, s'il ne travaille pas. Si le parent travaille à temps partiel, la famille recevra une aide au revenu lui permettant d'atteindre le SMIC. »

« Le cadre actuel du contrat de travail ne permet pas de garantir aux salariés une continuité du statut et des droits en cas de rupture du contrat. Il est proposé d'instaurer, de manière optionnelle et expérimentale dans un premier temps, un contrat d'activité qui comprendra les clauses actuelles du contrat de travail, ainsi qu'un crédit de droits formation et un contrat d'utilité sociale. En cas de diminution de l'activité dans l'entreprise, le revenu lié à la formation ou à l'activité d'utilité sociale (mise à disposition des compétences

professionnelles dans une association, services à la collectivité...) prend le relais tout en garantissant une continuité de statut et de revenu à la personne. »

« Des mesures comme l'allocation d'autonomie 18-25 ans et la prime salariale pour les travailleurs pauvres constituent l'embryon d'un revenu social garanti. »

« Les grandes entreprises externalisent de plus en plus leurs activités pour bénéficier de conditions sociales plus "favorables" chez leurs sous-traitants, y compris en France. Pour lutter contre ce phénomène qui instaure une véritable fracture entre salariés, les salaires et les conditions de travail dont bénéficient les salariés des entreprises donneuses d'ordres seront étendus à ceux des sous-traitants directs et aux intérimaires. »

« Les entreprises vont bénéficier en 2006 de 22 milliards d'exonérations de cotisations sociales sans contrepartie, et sans impact sur l'emploi. Ces exonérations devront être conditionnées dans les entreprises de moins de vingt salariés à la mise en place des 35 heures avec embauches compensatoires, ainsi qu'au passage des temps partiels contraints à des temps pleins. »

« Les TPE-PME seront incitées à entrer dans des dispositifs de type groupements d'employeurs, en lien notamment avec l'extension des 35 heures aux entreprises de moins de vingt salariés. Ces dispositifs permettront de recruter des personnes à temps partagé (donc à temps partiel pour l'entreprise) sans accroître la précarité pour les salariés. »

« Ce sont près de 7 millions d'emplois (un emploi sur trois), essentiellement dans la fonction publique, qui sont interdits aux étrangers, souvent déjà défavorisés économiquement et socialement. Cette "préférence nationale" doit cesser. »

« Une condition essentielle de l'émancipation des femmes, c'est leur autonomie financière. Pourtant, elles demeurent trop souvent financièrement dépendantes d'un conjoint ou d'un compagnon. Et c'est parmi les mères de familles monoparentales, à tous les âges, qu'on trouve les femmes les plus pauvres et les plus précarisées, d'autant plus qu'elles ont souvent été contraintes d'accepter des emplois peu qualifiés, à temps partiel, etc. »

« Il existe une oppression spécifique aux femmes issues de l'immigration du fait de leur dépendance à leur partenaire comme parfois de leur pays d'origine, et de leur précarité. Pour lutter contre celle-ci, il faut mettre en place une autonomie juridique des femmes migrantes afin qu'elles ne dépendent plus de leur partenaire, faciliter l'accès à un cursus comprenant l'alphabétisation et/ou langue française et formation professionnelle, et nous abrogerons les conventions bilatérales défavorables aux femmes. »

## PARTI SOCIALISTE

### « 1/ Relancer la croissance par l'investissement et le pouvoir d'achat

Nous augmenterons le pouvoir d'achat par la négociation sociale, notamment par la mise en place d'une conférence nationale annuelle tripartite qui aura pour objectif de débattre des orientations et des propositions en termes de politique salariale pour rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée entre le travail et le capital et rénover les grilles de classification. En cas de carence ou d'échec de la conférence, la loi pourra fixer une nouvelle méthode de négociation.

Nous porterons le SMIC au moins à 1500 euros brut le plus tôt possible dans la législature.

[...] La politique d'exonération des cotisations sociales sera révisée notamment pour favoriser la progression des bas salaires.

Pour accroître les revenus les plus modestes et rendre notre fiscalité plus redistributive et plus transparente, nous irons dans la direction d'un impôt citoyen sur le revenu en harmonisant les bases fiscales de l'impôt sur le revenu, qui seront élargies, avec celles de la CSG. »

### « 2/ Aller vers le plein-emploi et refuser la précarité

L'heure n'est plus au rafistolage. Il faut repenser tout le système. Nous le ferons avec les partenaires sociaux dans une grande négociation sur la couverture professionnelle universelle (CPU).

Elle assurera les trois éléments majeurs du travail : l'emploi, une garantie de ressources et la promotion professionnelle. Dans ce cadre, nous créerons un droit individuel à la formation tout au long de la vie d'autant plus élevé que la formation initiale aura été courte. Il prendra la forme d'une "carte vitale professionnelle".



Nous unifierons les droits des demandeurs d'emploi : une garantie de ressources de base, ouverte à tous les actifs privés d'emploi et financée par la solidarité nationale et un régime complémentaire, proportionnel au dernier salaire.

[...] Pour lutter contre la précarité, nous supprimerons le CNE et réaffirmerons la primauté du CDI sur toute autre forme de contrat de travail. À cet effet, nous modulerons les cotisations sociales en fonction de la durée du contrat de travail et du nombre de contrats précaires dans l'entreprise. »

### « 3/ La lutte contre la pauvreté

La pauvreté touche, depuis quelques années en France, non seulement les sans-emploi, mais aussi les salariés dont la rémunération, insuffisante, en fait des travailleurs pauvres, majoritairement des femmes. Un million environ d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté constitue un scandale inacceptable.

[...] Nous améliorerons la complémentarité temporaire des revenus du travail et des prestations sociales. Nous simplifierons les aides en intégrant les minima sociaux comme le RMI et les diverses allocations au sein d'un revenu de solidarité active (RSA), pour qu'en dix ans plus une famille ne vive sous le seuil de pauvreté. »

### UDF-MODEM

« Depuis le premier choc pétrolier (1973-1975), la France est entrée, insensiblement, dans un des cycles dépressifs les plus longs de son histoire récente : persistance d'un chômage à un niveau élevé touchant particulièrement les jeunes et les seniors, creusement des inégalités sociales, apparition des salariés pauvres. »

« Alors que, durant la reconstruction économique du pays, la croissance et le plein-emploi ont assuré une redistribution des revenus, la machine à fabriquer des inégalités s'est remise en marche depuis les années 1980. »

« Malgré l'effort consacré à la protection sociale (30% de son PIB), notre pays n'a pas réussi à lutter efficacement contre la pauvreté, l'exclusion et les diverses formes de précarité qui font l'incertitude du lendemain. 3 millions de personnes sont mal logées, 4 millions vivent sous le seuil de pauvreté (dont 1 million d'enfants), un ménage sur neuf bénéficie des minima sociaux. Enfin, l'isolement n'a peut-être jamais touché autant de personnes : femmes seules après rupture de la vie conjugale, personnes âgées oubliées par leur famille, jeunes laissés pour compte. Cette solitude marque bien la déshumanisation de notre société et l'affaiblissement du lien social. »

« Ce qu'on peut reprocher au modèle français, ce n'est pas d'être inadapté à la société d'aujourd'hui, c'est d'avoir abandonné ses deux sources principales : l'égalité des chances et la solidarité.

– L'égalité des chances est la faculté offerte à chacun d'être distingué selon ses mérites, sa créativité, son ardeur au travail, et non selon sa naissance, ses relations ou sa fortune. Cette méritocratie républicaine a permis une relative mobilité sociale, un certain renouvellement des élites : elle laissait aux parents l'espoir légitime de procurer à leurs enfants des conditions de vie meilleures. C'est d'abord à l'école que se joue cette égalité des chances. [...] Mais elle se joue aussi dans l'accès à l'emploi, à la première expérience, ou, plus tard, à la reconversion professionnelle. Elle se joue enfin dans la reconnaissance d'une "seconde chance" à celui qui a galéré, qui a subi des échecs qu'il faut cesser de considérer comme définitifs. [...]

– La solidarité mérite aussi d'être revisitée. Elle s'est trop souvent traduite par un assistanat permettant de préserver une paix sociale compromise par la montée des exclusions. Mais, outre son efficacité discutable, cette politique, prolongée trop longtemps, a maintenu dans la dépendance un grand nombre de personnes, sans respecter leur dignité : elle a ainsi engendré, comme le reconnaît Jacques Delors, une "culture de la dépendance et de l'irresponsabilité". La solidarité nationale, qui sollicite un effort proportionné de tous, doit connaître sa juste contrepartie : celui qui reçoit doit prendre conscience de ses droits mais également de ses devoirs envers la communauté.

C'est précisément un nouvel équilibre entre responsabilité individuelle et solidarité collective qu'il faut retrouver. Faute de quoi, il y aura, pour longtemps encore, des générations sacrifiées, à l'écart du monde du travail. Or, il n'y a pas de véritable insertion sociale sans insertion professionnelle : l'emploi est un élément essentiel de l'estime de soi, de la confiance en soi. »

### « 1/ Une révolution civique

[...] Quelles qu'en soient les causes (chômage, maladie, divorce, isolement), la pauvreté et l'exclusion ont, sur ceux qu'elles frappent, parfois rapidement, des conséquences déstabilisatrices profondes. Celles-ci mettent en péril aussi la cohésion et la performance de la société tout entière [...]. Il faut une mobilisation

nationale pour inverser un mouvement commencé il y a plus de trente ans. Il faut rompre avec la politique antérieurement suivie. Car on ne lutte pas efficacement contre l'exclusion en allouant des minima sociaux : on n'est pas quitte en attribuant un chèque à quelqu'un. La dépendance est une atteinte à la dignité.

À tous ceux qui sont ainsi dans la difficulté, il faut demander : "Que pouvez-vous faire pour vos semblables, en quoi pouvez-vous être utile à votre pays ?" Il y a, dans la société, tant de besoins qui ne sont pas ou incomplètement satisfaits. [Ces tâches] seront la contrepartie à l'octroi de toute allocation et justifieront alors une rémunération complémentaire. »

### « 3/ Croissance et solidarité »

[...] L'UDF propose une augmentation de la prime par heure supplémentaire, pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille : nous proposons qu'elle passe à 35 %, mais qu'elle soit défalquée des charges sociales, pour neutraliser le coût de cette prime pour l'entreprise. »

« Dans les entreprises, les discriminations ont une réalité : l'égalité professionnelle hommes-femmes n'est toujours pas la règle. Nous proposons donc [que] cette égalité professionnelle fasse l'objet de "contrats d'objectifs" dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire prévue par le Code du travail.

La conjugaison de ces dispositifs, qui devront bénéficier d'une sécurité juridique engageant l'État, vise deux objectifs : la création de vrais emplois assurant l'insertion durable de tous par le travail et la hausse réelle du pouvoir d'achat (les primes pour l'emploi qui pèsent directement sur le budget de l'État sont un artifice trompeur). »

## UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE

« Depuis vingt-cinq ans et à quelques exceptions près, on n'a pas pu, pas voulu ou pas réussi à sortir des faux-semblants qui régissent le fonctionnement de l'État, de l'action administrative, de la vie publique : l'illusion du partage du temps de travail pour lutter contre le chômage ; l'angélisme face à la situation des banlieues [...], le déni des discriminations face à la montée de l'amertume ; l'égalitarisme plutôt que l'égalité des chances ; le nivellement par le bas plutôt que la valorisation de la réussite [...]; la généralisation de l'assistantat plutôt que la récompense de l'effort et du mérite. »

### « Avoir le courage de traiter les vrais problèmes »

Au nom souvent d'une égalité de façade, l'immobilisme de la pensée a fait le lit de nouvelles injustices :

- l'injustice de l'effort non récompensé et du travail dévalorisé [...];
- l'injustice de la précarité, en particulier pour les jeunes, les non-qualifiés, les femmes, les mères isolées, les seniors [...];
- l'injustice de l'inégalité des chances et de l'absence d'espérance : aujourd'hui, certains ont toutes les chances de leur côté pour réussir, d'autres ont tous les obstacles à surmonter [...];
- l'injustice de l'exclusion durable, des travailleurs pauvres, de la pauvreté des enfants et de certaines personnes âgées, notamment les femmes, dans un pays qui s'enrichit moins qu'autrefois, mais qui reste néanmoins l'un des plus riches du monde. »

### « Cinq valeurs pour faire renaître une ambition sociale »

- Le mérite : ceux qui travaillent, qui font des efforts, qui prennent des initiatives ou des risques [...] doivent être valorisés et récompensés à la hauteur de leur mérite. [...]
- La justice : c'est la contrepartie nécessaire de la méritocratie. Certains voudraient faire des efforts, mais en sont empêchés par les handicaps objectifs qui sont les leurs. Parce que notre famille politique a longtemps pensé l'inverse, nous n'avons pas peur d'affirmer que la responsabilité individuelle ne peut pas tout, n'explique pas tout. [...]
- La responsabilité : c'est la condition impérative pour conserver notre niveau de protection sociale, comme ont su le faire les pays scandinaves. Être aidé lorsqu'on est au chômage, être aidé lorsque l'on n'a plus rien pour vivre [...], c'est indispensable et légitime. Profiter le plus longtemps possible de ses allocations chômage, vivre de l'assistantat pendant des années [...], c'est rompre le contrat social et mettre en péril l'équilibre fragile des régimes sociaux, qui nous protègent tous. »

### « Revaloriser le travail »

La France est le pays de l'OCDE qui travaille le moins. On accède au premier emploi plus tard que dans les autres pays et l'on part à la retraite plus tôt. La durée hebdomadaire du travail est plus courte et trop de

personnes sont exclues du marché du travail, comme les chômeurs de longue durée, les seniors, les mères isolées et bien sûr les titulaires de minima sociaux. [...]

En réalité le partage du travail permet de s'éblouir avec des succès temporaires, il ne conduit jamais à des succès durables.

Pour une raison simple : moins de personnes qui travaillent et moins d'heures de travail par personne ayant un emploi, c'est moins de production, moins de parts de marchés pour les entreprises, moins de profits, et au final moins de salaire et moins d'emplois. Seule l'augmentation de la productivité du travail peut permettre de travailler moins en gagnant autant. Mais la France, sur ce point également, a trop souvent renoncé à prendre les mesures qui s'imposaient [...]. Travailler doit payer.

Nous créerons un choc immédiat en faveur des revenus du travail. Toute heure supplémentaire et toute RTT convertie en temps de travail seront exonérées de charges fiscales et sociales. [...] Quant à la prime pour l'emploi, elle constitue un complément indispensable de revenu pour 8 millions de nos compatriotes. En même temps, elle présente le risque d'inciter les entreprises à se décharger sur l'État de l'augmentation du pouvoir d'achat. Son insuffisante concentration sur des publics prioritaires ne permet pas, pour sa part, de favoriser suffisamment le retour à l'emploi de ceux qui n'y ont pas d'intérêt financier ou de mettre un terme à la situation inacceptable des travailleurs pauvres. Par conséquent, nous créerons les conditions d'une augmentation générale des salaires, avant de recentrer la prime pour l'emploi sur les publics prioritaires. »

#### « Mettre l'égalité des chances au féminin

Nous mettrons en œuvre des contrôles plus fermes et des actions plus volontaristes pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail (égalité salariale; sévérité à l'égard de toute discrimination envers les femmes enceintes [...]). »

## FRONT NATIONAL

### « Un chômage massif et structurel

Depuis cette même période [la fin des Trente Glorieuses], le chômage a crû considérablement pour se stabiliser autour de 9-10% de la population active (8,6% en décembre 2006). On sait que la réalité est bien plus sombre, si l'on intègre tous ceux qui occupent des emplois précaires (intérim, contrats aidés, CDD, etc.) ainsi que ceux qui sortent des statistiques par découragement.

Une baisse importante du pouvoir d'achat

Depuis la mise en place de l'euro en janvier 2002, le prix des biens de consommation courants comme des services a augmenté de manière significative : entre 20 et 35% selon les études [...]. Les salaires n'ont pas suivi cette évolution dans la même période. Aussi, l'inflation, telle qu'elle est aujourd'hui mesurée (environ 2% par an ces dernières années), ne reflète pas la perte massive de pouvoir d'achat qui affecte les ménages français. [...] »

### B) Mesures

Les différentes mesures que nous proposons entendent créer un cadre favorable à l'entreprise, notamment aux PME, et rendre aux Français, notamment les classes moyennes, le fruit de leur travail. [...]

Revaloriser le pouvoir d'achat des ménages et les revenus du travail :

– Prendre en charge, par l'État, à hauteur de 200 euros par mois, la part salariale des cotisations sociales pour les salaires allant jusqu'à 1,4 fois le SMIC. Le dispositif prendra soin de prévenir tout effet de seuil pour les salaires supérieurs.

Cette mesure produira une hausse très significative des bas salaires nets sans répercussion sur le niveau de masse salariale de l'entreprise. Il en résultera un coup de fouet à la consommation et donc un effet positif sur la croissance et incitera à la reprise d'activité. [...]

Repenser la politique d'insertion :

– Réformer le traitement du chômage et le RMI, dans une logique qui favorise la reprise d'une activité : transformer le revenu minimum d'insertion en revenu d'activité. D'une manière générale, les revenus d'activité seront favorisés au détriment des revenus d'assistance.

– Supprimer les trappes à pauvreté. Les règles d'attribution seront revues de façon à ce que travailler plus n'aboutisse plus scandaleusement à gagner moins. À cet égard, le fait que la hausse du revenu réel contribue à ce que celui-ci s'écarte du RMI constituera la pierre angulaire de notre politique de revalorisation du travail. »



3 €



ISBN : 978-2-917613-23-8